VENDREDI 18 JUILLET 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1843
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



NOUVEAU DISTRIBUTEUR
Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-VdB - St Gondon - Ouanne
03 86 96 20 08

Mobilisation devant l'ambassade du Brésil



Alors que la Commission européenne se dit désormais prête à ratifier l'accord UE-Mercosur d'ici la fin de l'année, et qu'en coulisses sa présidente, Ursula von der Leyen, ne cache pas son souhait d'accélérer la cadence, quitte à contourner les règles juridiques, les agriculteurs français se sentent profondément trahis. Pour réaffirmer leur opposition, des éleveurs de toute la France se sont retrouvés, mercredi 9 juillet devant l'ambassade du Brésil à Paris.

Pages 3 et 4



P.05
ACTUALITÉS
Syndicalisme // Opération communication autour de la prédation

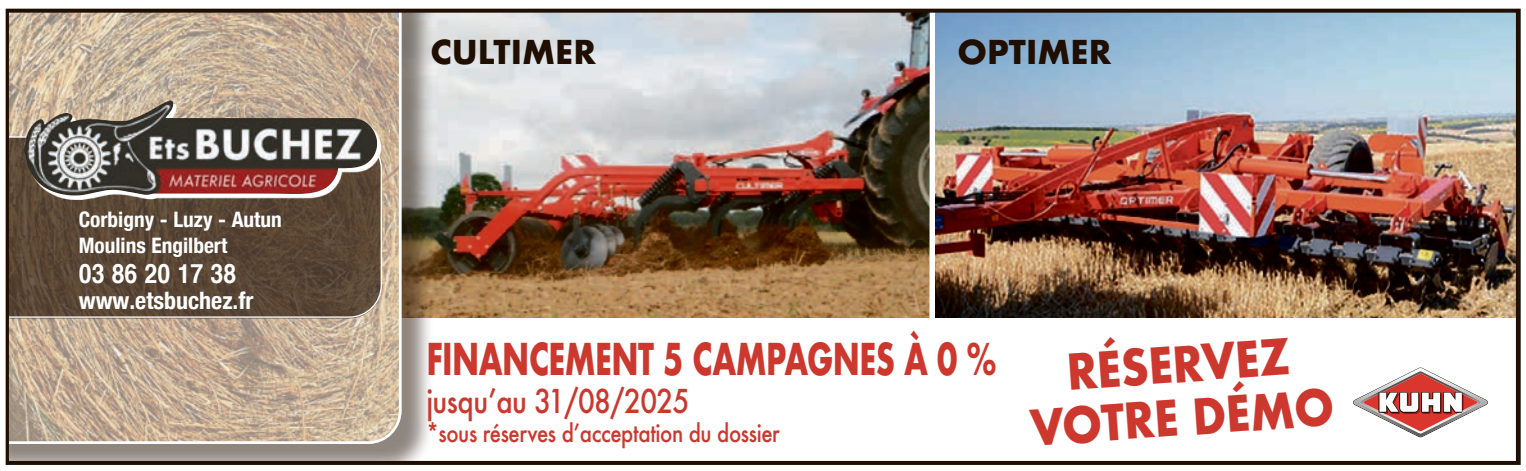


L. Jung / Terres Inovia

P.10
PRODUCTIONS *Cultures*
Colza // Bien préparer la prochaine campagne



P.24
MAGAZINE
Anniversaire // Les Climats de Bourgogne sous bonne garde





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 COURS DE LA VIANDE: *« ON S'EST FOUTU DE NOTRE GUEULE PENDANT 30 ANS »*

.05 SYNDICALISME: LA PRÉDATION « IN SITU »

.06 SOLIDARITÉ: AFDI FÊTE SES 50 ANS

.07 RURALITÉ: SENSIBILISER À L'EAU POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT LOCAL

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.08 ÉLEVAGES PORCINS: UN COCHON PAS SI SEREIN

.09 SANITAIRE: UNE DEUXIÈME FOIS LA TUB'

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 COLZA: BIEN PRÉPARER LA PROCHAINE CAMPAGNE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.11 INSTALLATION : « JETER L'ANCRE ICI »

RURALITÉ // ENSEIGNEMENT // TERRITOIRES

.12 BREVET NATIONAL: DE L'IDÉE À LA RÉALITÉ

.14 SECOURS POPULAIRE: DÉVELOPPER L'ACCÈS AU « BIEN MANGER »

SERVICES

.15 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.16 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.18 PETITES ANNONCES

.20 ANNONCES LÉGALES

.22 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.23 CHÂTEAU DE MAULNES: DÉGUSTER LOCAL AU COUCHER DU SOLEIL

.24 PATRIMOINE VITICOLE : LES CLIMATS DE BOURGOGNE SOUS BONNE GARDE



// LE DESSIN

// EN BREF

UE/États-Unis Trump surenchérit avec 30 % de droits de douane pour l'UE

Donald Trump a annoncé le 12 juillet l'imposition de droits de douane de 30 % pour les produits de l'Union européenne et du Mexique importés aux États-Unis, une nouvelle surenchère sur fond de négociations avant l'échéance du 1er août qui sème l'inquiétude en Europe. Le président américain a justifié, dans une nouvelle lettre publiée sur sa plateforme Truth Social, cette décision en se plaignant du déficit commercial américain avec les 27 pays de l'UE. La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen se dit *« prête à poursuivre le travail »* pour trouver un accord avec Washington d'ici à l'échéance du 1er août, Ursula von der Leyen menace d'adopter des *« contre-mesures proportionnées si cela s'avère nécessaire »*. Bruxelles avait déjà préparé, sans l'appliquer, un train de surtaxes sur des produits américains. Donald Trump a prévenu qu'en cas de mesures de rétorsion, il augmenterait d'autant ses droits de douane sur les produits européens entrant aux États-Unis, en plus des 30 %. Début avril déjà, le chef de l'État américain avait menacé l'UE d'infliger 20 % de droits de douane aux produits européens exportés aux États-Unis. Fin mai, frustré par le manque d'avancée dans les négociations, il avait relevé ce taux à 50 %, avec effet annoncé au 1er juin, finalement reporté au 1er août, jusqu'à sa lettre de samedi. Selon des sources diplomatiques, les discussions menées jusqu'ici se faisaient sur la base de droits de douane américains de 10 %, avec exceptions.

PPL Entraves Les députés de gauche saisissent le Conseil constitutionnel

Les députés de gauche ont saisi le 11 juillet le Conseil constitutionnel contre la proposition de loi Entraves, visant de nombreuses dispositions. Les Insoumis, écologistes et communistes ont déposé un recours commun, et les socialistes un deuxième. Pour le groupe des requérants, la dérogation elle-même *« n'est pas encadrée ni dans l'espace, ni dans le temps »*, et *« l'usage des néonicotinoïdes n'est pas circonscrit à des filières de productions agricoles définies »*. Ils jugent que la réintroduction même à titre dérogatoire contrevient aux principes de précaution et de non-régression environnementale. Ils estiment également qu'il n'existe aucune *« caractérisation juridique de ce que pourrait constituer une menace grave compromettant la production agricole »*, censée fonder la dérogation pour utiliser l'acétamipride. Le recours vise également les mesures relatives aux installations classées (ICPE) en élevage, en ce qu'elles restreignent *« la capacité du public à s'informer et à s'investir dans la démocratie environnementale locale »*. Ils visent aussi l'article qui prévoit notamment une présomption d'*« intérêt général majeur »* pour certains ouvrages de stockage d'eau, dans l'intention de faciliter les constructions, en ce qu'elle *« dispense les autorités d'examiner les risques environnementaux »*.
Enfin sur la forme, les auteurs du recours dénoncent les conditions d'examen du texte, en particulier l'emploi de la motion de rejet préalable.

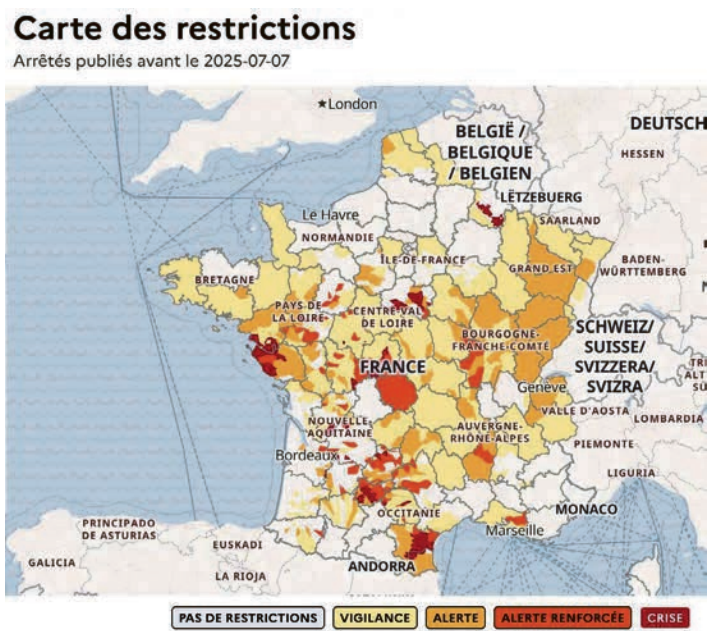
Budget de la Pac Les eurodéputés s'inquiètent de rumeurs d'une baisse de 15 %

De nombreux eurodéputés, tous groupes politiques confondus, se sont inquiétés, le 10 juillet, à l'occasion d'un débat en plénière à Strasbourg, d'une possible réduction de 15 % du budget de la future Pac que la Commission européenne devait dévoiler le 16 juillet en même temps que les grandes lignes de la réforme de la Pac. *« Cela entraînerait une coupe de 217 milliards d'euros »*, s'est notamment alarmé le social-démocrate italien Dario Nardella (porte-parole de son groupe sur l'agriculture). Ce chiffre reste, pour l'instant, de l'ordre de la rumeur, puisqu'aucun élément sur la répartition du prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 n'a pour l'instant filtré.
Le commissaire européen à l'Agriculture, Christophe Hansen, a lui même admis ne pas encore être informé des détails de ce CFP.
***« Bien sûr j'espère moi aussi un budget important pour la Pac »*, a-t-il indiqué tout en renvoyant la responsabilité aux Vingt-sept : *« Quelle que soit la proposition de la Commission, elle dépendra fortement de la volonté des États membres de contribuer à ce budget »*.**
Dans leur position adoptée en commission de l'Agriculture le 7 juillet, les eurodéputés insistent sur leur opposition à toute intégration des fonds de la Pac au sein d'un fonds unique national, comme l'envisage Bruxelles.

// EN IMAGE

Sécheresse L'inquiétude grandit

Selon la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, la situation sur le front de la sécheresse est jugée préoccupante, a-t-elle indiqué lors d'un déplacement le 7 juillet à Orléans. *« 18 départements sont en situation de crise et 48 départements font l'objet de mesures de restriction (…) alors même que les nappes ne sont pas dans une situation très dégradée par rapport à 2022 et 2023 »*, a-t-elle affirmé. Parmi les départements en crise, on dénombre notamment ceux des Ardennes, de l'Aude, de la Charente, de la Dordogne, de la Gironde, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire. Le printemps 2024 a été l'un des plus arrosés depuis 1959, avec un excédent notable des pluies. A contrario, celui de 2025 a été assez sec et même caniculaire dans le courant du mois de juin, limitant le nombre de précipitations. Les faibles précipitations du début juillet ne devraient pas changer la donne.



Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// MERCOSUR

Rassemblement d'éleveurs devant l'ambassade du Brésil

À l'appel de la Fédération nationale bovine, des éleveurs de toute la France se sont retrouvés, mercredi 9 juillet à la mi-journée devant l'ambassade du Brésil à Paris.

Rejoints par des élus et des responsables agricoles des filières volailles et betteraves notamment, les éleveurs réunis devant l'ambassade du Brésil, à Paris, le 9 juillet, à l'appel de la Fédération nationale bovine (FNB) ont redit leur opposition ferme et entière à tout accord avec le Mercosur (organisation économique d'Amérique du Sud qui regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay) et enjoignent le Président de la République et le Gouvernement français à refuser toute tentative de scission de l'accord.

Alors que la Commission européenne se dit désormais prête à ratifier l'accord UE-Mercosur d'ici la fin de l'année 2025, et qu'en coulisses sa présidente, Ursula von der Leyen, ne cache pas son souhait d'accélérer la cadence, quitte à contourner les règles juridiques pour faire adopter l'accord à la majorité qualifiée, les éleveurs français se sentent profondément trahis. Depuis plusieurs mois déjà, ils multiplient les actions pour dénoncer les conséquences catastrophiques d'un tel accord pour l'élevage français mais aussi pour les consommateurs.



Jennifer Goursaud

Les éleveurs se sont retrouvés à proximité de l'ambassade du Brésil à Paris.

« Pas une variable d'ajustement »

Ce mercredi 9 juillet, à Paris, encore une fois, ils ont exhorté le Président de la République et le Gouvernement français à lever toutes ambiguïtés sur leur position vis-à-vis de l'accord. *« Nous demandons au Président Macron un engagement clair et public : non à la ratification, non à la scission de l'accord, non à la logique du fait accompli. Nos territoires ruraux et les agriculteurs ne peuvent pas être les variables d'ajustement de tractations parallèles »*, rappelait Christian Bajard, éleveur en Saône-et-Loire et coordinateur du berceau des races à viande du Massif central. Pourquoi le risque de scission de l'accord UE-Mercosur représente-t-il un danger pour l'agriculture française ? Actuellement le protocole d'accord entre l'Union européenne et les pays du Mercosur est de nature « mixte ».

C'est-à-dire qu'il doit être ratifié à la fois par le Conseil européen, le Parlement européen et par tous les États membres. La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard a indiqué dernièrement travailler à la constitution d'une minorité de blocage. *« C'est évidemment nécessaire. Mais l'enjeu primordial aujourd'hui c'est de s'opposer fermement à la scission de l'accord entre l'UE et le Mercosur »*, estime le président de la FNB, Patrick Bénézit.

Le mandat initial confié à la Commission européenne par le Conseil prévoyait un traitement conjoint des trois volets de l'accord d'association UE-Mercosur : le dialogue politique, la coopération et le commerce.

Une « scission » piégeuse

Une telle procédure implique l'unanimité des États membres ainsi que l'approbation des parlements nationaux. La Commission européenne propose désormais de traiter séparément la partie commerciale, qui relève de la compétence exclusive de l'Union européenne et peut donc être ratifiée à la majorité qualifiée, du pilier politique et coopératif, relevant d'une compétence mixte, qui exigerait l'unanimité.

Cette « scission » permettrait d'éviter le passage par les parlements nationaux et de court-circuiter l'opposition de certains États membres, dont celle de la France en particulier.

En visite en Aveyron, la semaine dernière, à l'occasion du centenaire de l'AOP Roquefort, Emmanuel Macron s'est dit opposé à la scission de l'accord. Les éleveurs attendent donc qu'il passe des paroles aux actes.

Les sénateurs et députés français se sont unanimement opposés à l'accord UE-Mercosur, il serait inconcevable que leur vote n'ait pas de valeur. *« Nous demandons le véto de la France contre cet accord. Avec le soutien de tous les Parlementaires français, le Président de la République doit réaffirmer clairement son opposition par un veto ferme et ne pas ouvrir la voie à une ratification déguisée en autorisant la Commission européenne à scinder l'accord. La question de la minorité de blocage n'a pas à se poser si, en premier lieu, la France ne donne pas son mandat de négociations à la Commission européenne. C'est une question de démocratie »*, indique Patrick Bénézit. Pour mémoire, l'accord prévoit de faciliter l'entrée en Europe de 99 000 tonnes de viandes bovines supplémentaires, sans aucune mesure de réciprocité sur les normes de production. Au-delà de la distorsion de concurrence liée à des normes de production inégales, l'accord avec le Mercosur menace directement les produits agricoles à forte valeur ajoutée (aloyaux de bœuf, filets de poulet, amidonnerie, sucre et éthanol issus de la betterave) mettant en cause la compétitivité de l'agriculture européenne et sa souveraineté alimentaire. *« Cette concurrence déloyale, dans un contexte de baisse de production européenne, est tout simplement inenvisageable pour les producteurs. Ces viandes sont issues d'animaux élevés en feedlots sans aucune traçabilité, dopés aux activateurs de croissance et aux hormones. Elles ne doivent pas avoir leur place dans les assiettes des consommateurs européens ! »*, souligne Cédric Mandin, secrétaire général de la FNB.



De nombreux parlementaires ont rejoint les éleveurs en fin de matinée, parmi lesquels Julien Dive (député de l'Aisne), Jean-Pierre Vigier (Haute-Loire), Nicolas Ray (Allier), Hubert Brigand (Côte-d'Or) et le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau était également présent.

Sophie Chatenet

// COURS DE LA VIANDE

21

« On s'est foutu de notre gueule pendant 30 ans »

Gérard Berthaut, ancienne figure du syndicalisme côte-d'orien, réagit à l'augmentation des cours de la viande.



L'éleveur basé à Saulieu regrette l'attitude de « toute la filière et de la grande distribution » durant les trois dernières décennies.

La légende raconte que sa voix résonne encore contre les murs de la préfecture, quinze ans après… Gérard Berthaut, ancien secrétaire général de la FDSEA21, ne ménageait pas son mégaphone quand il sortait en manifestation. Nous sommes allés le voir il y a quelques jours pour connaître son ressenti par rapport à l'envolée des cours de la viande, lui qui avait l'habitude, avec son équipe, de se battre pour tenter de grappiller quelques centimes du kilogramme. Le Côte-d'orien se montre logiquement satisfait de cette tendance haussière et de ces prix enfin rémunérateurs, mais regrette que cette dynamique ne soit pas intervenue un peu plus tôt, voire beaucoup plus tôt. *« Il y avait vraiment la place pour mieux nous rémunérer dans le passé, la preuve en est la situation d'aujourd'hui. Il faut être clair : on s'est foutu de notre gueule pendant 30 ans, au moins. Je pense à toute la filière, les coopératives et autres, sans oublier la grande distribution. On nous disait que les prix ne devaient pas augmenter rapidement, pour ne pas perdre les consommateurs… On voit bien que ces derniers sont encore là aujourd'hui, alors que les prix ont doublé en moins de cinq ans ! Et Leclerc a tout fait pour que les matières premières agricoles restent très basses. Ce niveau de tarifs, il était urgent qu'il arrive. La filière n'a pas dû perdre de l'argent pendant qu'elle nous payait très mal, ou alors c'est sûr, il doit y avoir des gens bien maladroits dans ses rangs ».*

Ça repart ou pas ?

Gérard Berthaut espère que ce *« renouveau »* donnera envie à des jeunes de s'installer. *« Il peut y avoir un impact, à condition que les contraintes administratives, les contrôles et les normes environnementales se calment enfin… On nous annonce du mieux dans ce domaine mais si c'est comme l'allègement des charges, on peut avoir le temps d'y croire. Il faut être positif mais réaliste : aujourd'hui, il y a du mal de fait dans nos campagnes, avec toute cette décapitalisation et cette importante baisse d'éleveurs. C'est vraiment dommage. On ne remettra pas tout en place en quelques mois, c'est impossible. C'est surtout pour cela que j'en veux à toute la filière et à la grande distribution : ils ont tout cassé. Ça, tout le monde en a conscience aujourd'hui, même les fautifs ! Un souvenir me vient à l'esprit : quand Jean-Pierre Fleury, alors président de la FNB, avait demandé des cours à 4 euros/kg lors d'un congrès national à l'époque, on lui riait au nez. Ce n'est pas normal. Encore une fois, il y avait la place pour faire mieux, beaucoup mieux. Un autre point à relever : pour moi, la filière a mis beaucoup trop de temps à réagir par rapport au changement de consommation. Transformer nos charolais en steaks hachés, ce n'était pas une mauvaise idée. On m'a d'ailleurs traité de fou, il y a quelques années, quand je l'avais proposé ».*

Que va-t-il se passer ?

L'homme de 62 ans espère que les prix resteront rémunérateurs… *« de toute façon, c'est obligatoire avec tout ce qui a augmenté à côté. Je pense au machinisme, aux fermages qui ont pris 13 ou 14 % en seulement trois campagnes et bien sûr tout le reste… Et dans tous les cas, rien n'est acquis, il faut toujours se battre ».* Au moment de la rencontre, le Mercosur n'avait pas encore livré son verdict.

Notre interlocuteur le redoutait fortement. *« Ça, c'est une connerie en plus. Paraît-il que notre Président ne voulait pas signer, on verra bien… Si ça passe, l'afflux de marchandises qui ne respectent pas nos normes engendrera forcément une baisse des cours ».*

Gérard Berthaut fait remarquer que les prix en France sont encore 70 à 80 centimes/kg inférieurs à ceux pratiqués en Italie : *« on peut même penser et espérer que nos prix continuent d'augmenter. Il y a encore de la marge et il faut tout faire pour aller la chercher. À ce titre, j'invite les éleveurs à bien se renseigner sur l'évolution des cours, chaque semaine, pour vendre leur viande aux meilleurs prix, sans se faire avoir ».*

AG

// ACTION SYNDICALE

58

Une délégation nivernaise à Paris

Le 9 juillet, suite à l'appel de la Fédération nationale bovine de manifester contre les accords de libre-échange avec les pays du Mercosur, une délégation de la FDSEA 58 s'est rendue à Paris.

Une délégation de la FDSEA 58 s'est jointe à la Fédération Nationale Bovine (FNB), le 9 juillet devant l'ambassade du Brésil à Paris, afin de dénoncer le projet de ratification de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les pays du Mercosur.

Durant la journée, les représentants de la FDSEA 58 présents ont expliqué que l'État avait indiqué dernièrement être ouvert à la discussion sur cette problématique.

Dans un communiqué, la FDSEA 58 rappelle : *« Les éleveurs de la Nièvre s'opposent fermement à cet accord jugé dangereux, injuste et totalement déloyal. Il prévoit l'entrée de 99 000 tonnes de viandes bovines supplémentaires sur le marché européen, sans clause miroir : autrement dit, sans aucune exigence de respect des normes de production européennes. Ce qui est interdit chez nous est autorisé là-bas ! Activateurs de croissance, antibiotiques à usage non thérapeutique, absence totale de traçabilité, viandes lavées à la javel, aucun contrôle sanitaire digne de ce nom, et seulement 3 % des produits importés réellement contrôlés en Europe (dont 20 % non conformes à nos normes)… Peut-on encore parler de souveraineté alimentaire ? ».*



FDSEA 58

La délégation de la FDSEA 58 devant l'ambassade du Brésil à Paris.



FDSEA 58

Environ dix représentants Nivernais étaient présents le 9 juillet à Paris.

Point de vue

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, explique durant le rassemblement parisien : *« Nous sentons que nous sommes à la veille d'une ratification des États membres. De ce fait, pour nous, cela était le moment le plus opportun pour se réunir afin de sensibiliser les pouvoirs publics (dont les parlementaires que nous sensibilisons depuis longtemps) et la population, tout en espérant obtenir à l'issue une véritable opposition à cet accord. Il était donc indispensable d'expliquer les raisons pour lesquelles cette opposition est indispensable, en tout cas dans les conditions d'application actuelles de l'accord. En effet, en l'état, les accords du Mercosur ne respectent aucune règle de production ou normes appliquées aux exploitants Européens et Français. Cela est déloyal et inacceptable. Ce sujet latent dure depuis 25 ans et dans les jours qui viennent il est indispensable d'obtenir une minorité de blocage face à ces accords ».* Enfin, la FDSEA 58 et les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre indique dans un communiqué commun : *« Nous sommes historiquement contre cet accord et le resterons. Nous continuerons à nous battre aux côtés des éleveurs, dans la Nièvre comme à Paris, pour défendre une agriculture respectueuse des hommes, des animaux et des consommateurs ».*

Chloé Monget et FDSEA 58

// SYNDICALISME

58 La prédation *in situ*

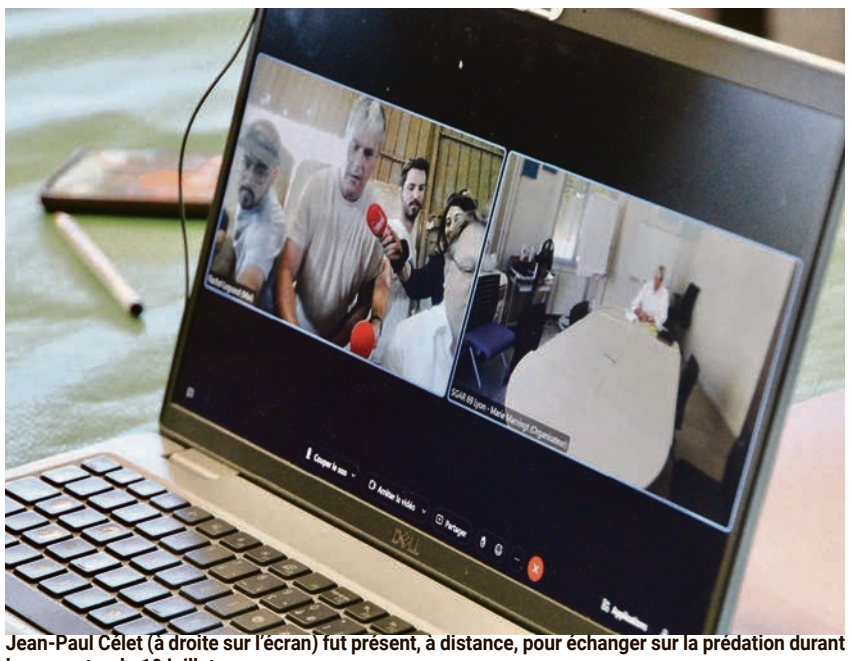
Afin de faire comprendre la réalité de la cohabitation forcée entre loup et élevages, une immersion dédiée à la presse était proposée par la Fédération nationale ovine (FNO) le 10 juillet au Domaine Ragon (Saint-Parize-le-Châtel), victime de la prédation.



Claude Font, au Domaine Ragon, devant la presse nationale.



Olivier Laporte, expliquant la situation nivernaise aux journalistes présents.



Jean-Paul Célet (à droite sur l'écran) fut présent, à distance, pour échanger sur la prédation durant la rencontre du 10 juillet.

Selon la Fédération nationale ovine (FNO), le loup occupe aujourd'hui 90 départements, dont 59 ont connu des attaques sur troupeaux en 2025. Si l'expansion constante de la population lupine est, pour certains, le signe d'un équilibre retrouvé pour l'espèce, pour d'autres, cela engendre des conséquences néfastes notamment pour les élevages.

Ainsi, afin de mettre ce dernier point en lumière auprès du grand public au niveau national, une visite de presse était organisée le 10 juillet chez Charlène et Mathieu Moreau (Domaine Ragon à Saint-Parize-le-Châtel) par la FNO. Pour mémoire, Charlène et Mathieu Moreau élèvent 300 brebis et ont subi deux attaques en 2024, ayant engendré la mort de 32 animaux. Claude Font, référent prédation de la FNO présent pour l'occasion, stipule : *« l'exemple nivernais permet de prouver que certaines mesures du Plan national loup ne fonctionnent pas »*.

À changer

« Aujourd'hui, nous souhaitons voir ce Plan modifié, car il n'est pas adapté », *poursuit* Claude Font. *« Preuve de ce dysfonctionnement, la population lupine ne cesse d'augmenter, malgré les tirs des défenses proposés »*. Et insiste : *« la profession agricole ne veut pas l'éradication du loup. Elle veut simplement des mesures de protection efficaces pour ne plus subir cette situation »*. Dans cette optique, il rappelle que la FNO travaille sur la reconnaissance de vulnérabilité des élevages ou encore la non-protégeabilité des cheptels. Il complète : *« l'administration définit les prélèvements en fonction du nombre de loups. Il faut désormais que ce curseur change et soit axé sur le nombre de victimes. Pour rappel, il est dénombré, pour 2025, 1 409 constats (au 15 juin) pour 4 482 victimes »*. Suite à son intervention, Olivier Laporte, éleveur victime de prédation à Moulins-Engilbert et en charge du dossier de la prédation à la FDSEA 58, martèle : *« le comptage n'est pas bon, puisque malgré toutes les attaques sur troupeaux dans la Nièvre, l'administration ne dénombre officiellement aucun loup dans notre département. C'est impensable »*. De son côté, Clément Blandin, éleveur victime d'attaque à Saint-Péreuse et en charge du dossier de la prédation aux JA 58, rappelle : *« Pour toute l'année 2024, nous avons eu 126 constats, avec 60 dont la responsabilité du loup n'a pas été écartée (LNE). Pour 2025, au 10 juillet, nous avons 120 constats, pour 75 déclarés LNE… Ces chiffres prouvent que la situation est ingérable dans notre département, et il faut que cela cesse pour préserver l'élevage nivernais »*. Les échanges se sont poursuivis (en visioconférence), avec Jean-Paul Célet, préfet référent du Plan national d'action sur le loup, notamment la gestion problématique des moyens de protections mis à disposition actuellement dans le bocage nivernais. Jean-Paul Célet précise : *« nous sommes en débat constant avec les parlementaires pour faire évoluer les méthodes »*. Olivier Laporte conclut : *« il faut que le grand public et les pouvoirs publics entendent les voix des éleveurs, car la situation est intenable »*. Après ce temps d'échange réglementaire et administratif, ce fut au tour de Charlène et Mathieu Moreau de présenter ce que la prédation veut réellement dire au quotidien ; article à retrouver dans une prochaine édition.

Chloé Monget

// SYNDICALISME

21 La loi pour lever les contraintes enfin votée !

Deux ans de mobilisations intenses, c'est visiblement ce qu'il fallait pour obtenir la concrétisation des promesses faites de desserrer le carcan administratif qui nous empêche tout autant de produire que de nous adapter aux évolutions du climat et du contexte économique.

Après la loi d'orientation agricole qui dessinait enfin un cap clair : la reconquête de notre souveraineté alimentaire, la loi de Finances pour améliorer notre fiscalité, nous attendions encore des mesures de simplification à l'exercice de notre métier.

La loi contraintes, loin des contre-vérités qui l'ont entourée, des clivages politiques pour amuser la galerie, est une avancée pour le bon sens : nos productions restent les plus vertueuses du monde, mais dans un cadre plus souple, plus confiant envers notre travail et nos compétences.

Ainsi, nous avons enfin obtenu la fin du conseil stratégique obligatoire et de la séparation vente conseil, 2 dispositifs qui n'ont jamais prouvé leur efficacité pour un coût non négligeable. Notre capacité à prendre des décisions éclairées est reconnue.

Le sujet de l'eau sort un peu du dogmatisme de la baisse des prélèvements : les réserves pourront être reconnues d'intérêt général lorsqu'il y a un déficit. Cet ajout légal d'apparence presque anodine devrait nous aider à lever une partie de blocages réglementaires existants, bien que la question des financements perdure.

Des ouvertures sur les ICPE élevages devraient permettre a minima de réaligner les seuils d'UGB avec ceux de l'UE. De plus, une discussion s'est ouverte pour enfin essayer de sortir notre élevage des normes industrielles.

En ce qui concerne les mécanismes de gestion aléas en prairies, dont les limites ont été largement démontrées en 2024, le recours à un réseau de fermes de références pour corriger les indices de pousse de l'herbe fournis par le système satellite sera facilité. Un plan d'amélioration du système pour évaluer les pertes de qualité verra aussi le jour.

Sur les produits phytosanitaires, la loi prévoit que toute interdiction franco-française sera obligatoirement doublée d'une obligation d'accompagnement vers des solutions alternatives « financièrement acceptables ». Elle rajoute aussi une simplification pour favoriser la reconnaissance mutuelle avec les autres États Membres, c'est-à-dire que nous pourrons plus facilement bénéficier de produits autorisés ailleurs en Europe. En aucun cas, contrairement à ce que certains ont pu dire, ces dispositions ne permettront l'autorisation de tout et n'importe quoi. Il s'agit uniquement de réduire les distorsions de concurrence, et de trouver les meilleures solutions aux situations d'impasse. Cela contribuera à notre souveraineté alimentaire, qui passe par la préservation de notre revenu agricole, et évitera que nos pertes ne soient compensées par de l'importation qui ne respecte même pas nos normes.

Toutes ces avancées sont maintenant suspendues au Conseil Constitutionnel, qui rendra son verdict à la rentrée. Elles sont le fruit de votre mobilisation à tous, sans laquelle rien n'aurait été possible. Nous les devons aussi au courage politique des Sénateurs et Députés qui ont voté ce texte. Alors à tous, merci !

Avec la série de lois votées en 2025, nous avons la preuve aujourd'hui qu'on ne peut obtenir que ce que nous allons chercher tous ensemble, en ordre de bataille, en convainquant les législateurs, en cherchant des vrais compromis, en expliquant nos pratiques, en travaillant sur le fond. Alors restons force de propositions pour continuer à avancer, restons mobilisés !

Antoine Carré, président FDSEA21

// SOLIDARITÉ

Afdi fête ses 50 ans

À peine rentré d'un voyage au Togo, Thierry Desvaux se remémore tous les bons souvenirs et les avancées qu'il a pu faire en tant que bénévole au sein d'Afdi.



Thierry Desvaux, au cours de son voyage au Togo avec un représentant d'un collectif d'agriculteurs togolais.



Thierry Desvaux, au cours de son voyage au Togo, avec l'un des représentants d'un collectif d'agriculteurs togolais, dans une parcelle dédiée à l'agroforesterie.

Thierry Desvaux

Après une semaine de voyage au Togo, Thierry Desvaux, fait le point sur les collectifs paysans qu'il accompagne. Son travail s'intègre dans les objectifs définis par l'Afdi pour 2035. L'association, souhaite, en effet, prioriser l'accompagnement des organisations paysannes (OP) partenaires à la construction de la résilience face au changement climatique. Avec 50 ans d'existence, l'Afdi compte désormais 420 organisations paysannes françaises membres, 59 organisations paysannes partenaires du sud ainsi que 18 pays d'intervention, sauf que *« l'instabilité politique fait que le Mali ne peut plus être accompagné et Afdi ne conserve plus qu'un représentant au Burkina Faso »*, confie-t-il tristement. Bénévole depuis une vingtaine d'années au sein de l'Afdi, Thierry Desvaux cumule, aujourd'hui, deux fonctions, celles de président du groupe agroécologie climat d'Afdi national et celle d'administrateur Afdi BFC. Ses nombreuses années à la Sep de Bord lui ont permis d'acquérir des notions qu'il utilise aujourd'hui. *« L'objectif de ce collectif était de chercher la complémentarité de chaque agriculteur pour mettre en avant la force du collectif. Nous avons tous réalisé une formation sur les relations sociales, pour savoir ce qui faisait la force et la faiblesse de chacun »*, confie-t-il. Cet aspect non négligeable a eu un impact direct sur sa fonction de bénévole actuelle. *« Nous venons en appui aux organisations paysannes pour professionnaliser les collectifs d'agriculteurs. L'objectif est de leur suggérer des solutions techniques, d'établir une stratégie, de travailler sur la structuration du collectif et de leur permettre de créer plus de liens entre Afdi et les organisations agricoles »*, constate-t-il. Les organisations paysannes ne sont pas les seuls interlocuteurs privilégiés.

L'ancien agriculteur icaunais intervient également fréquemment au sein d'établissements scolaires, pour *« l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale »*. C'est notamment avec des leaders africains que l'agriculteur icaunais converse devant les élèves. *« Nous essayons d'organiser plusieurs rendez-vous avec les élèves afin de les fidéliser et potentiellement de les rallier à notre cause. Aujourd'hui, nous manquons de jeunes au sein de nos murs »*, observe-t-il.

« Rechercher l'autonomie des OP »

Assis dans son siège de bureau, l'ancien agriculteur, se remémore la semaine dernière aux côtés de responsables africains au Togo. Ce pays compte désormais plusieurs collectifs structurés, dont se félicite Thierry. *« De nombreux agriculteurs réalisent des formations que nous proposons, notamment en ce qui concerne la construction à la résilience. En tant que responsable du groupe agroécologie climat, j'encourage au renforcement des capacités des organisations paysannes dans la résilience face au changement climatique et en particulier pour qu'elles puissent protéger leurs sols »*, affirme-t-il, fièrement, en regardant les photos du séjour. *« Parmi la cinquantaine de fermes écoles du Togo j'en ai rencontré 3 dont celle de Charles. Il transmet avec passion ses réussites agroécologiques qui permettent d'être résilientes au changement climatique »*, détaille-t-il. Ces centres de formation permettent aux agriculteurs de s'y connaître davantage concernant les pratiques agroécologiques, comme la couverture des sols, la mise en place d'un couvert végétal, la complémentarité avec l'élevage, ainsi que l'agroforesterie. Issifou Aboulay, coordonnateur au sein d'un centre de formation, a d'ailleurs valorisé deux techniques qui ont fait leurs preuves. *« Il y a le bokachi, une technique japonaise. C'est un compost issu de la fermentation de matières organiques qui, en l'absence d'air, agit comme un engrais. La seconde est le biochar, une méthode qui vient d'Amérique latine, qu'on peut qualifier de charbon végétal et qui permet d'obtenir du carbone dur et donc d'améliorer la structure du sol »*, détaille-t-il.

Après son retour en France, Thierry Desvaux, conclut, en affirmant que *« dans les 3 fermes écoles visitées, j'ai constaté que leur système de production agroécologique conduit en agriculture biologique est productif et plus performant économiquement que le conventionnel voisin »*.

Charlotte Sauvignac

// PUISAYE

Ophélie Bordet, agent de remplacement

Ophélie Bordet est agent de remplacement depuis plus d'un an. Maman d'une petite fille, elle arrive à concilier sa vie personnelle à côté et se voit continuer sur le long terme.

« Pour moi, être agent, c'est intervenir auprès des agriculteurs et des éleveurs, les soutenir dans leur travail, mais aussi moralement. J'estime que je suis aussi là pour être une écoute, on rigole bien aussi », affirme Ophélie Bordet. Ancienne ouvrière agricole, elle ne se verrait pas retourner en arrière et continuer à travailler dans les mêmes conditions. *« C'était aussi l'occasion, on va dire, de déménager en Puisaye. Le Tonnerrois c'était beaucoup trop loin »*. Pour Ophélie Bordet, le Service de Remplacement permet d'acquérir de l'expérience au gré des missions diverses et variées. *« C'est également une belle expérience humaine. On rencontre des gens très différents mais tout aussi passionnés »*, confie-t-elle.

Son poste, elle l'adore, même si parfois il peut avoir quelques déconvenues. *« Il y a des personnes qui sont encore réfractaires de voir une femme sur une exploitation agricole. Il y en a qui sont encore assez machos sur les bords, pas forcément des anciens d'ailleurs… au contraire, ce sont souvent des jeunes »*, témoigne l'agent d'une trentaine d'années.

Savoir s'adapter et se détacher

« Il faut savoir s'adapter et surtout ne pas être fainéant. Clairement, il n'y a pas le choix, l'exploitant compte sur nous donc il faut y aller. Être fiable. C'est très important », confie Ophélie Bordet avec conviction. Pour elle, il n'est pas possible d'abandonner au dernier moment. Cette conviction se conjugue à la volonté d'être fiable, même pour annoncer les absences qu'elle pourrait avoir sur l'année. *« L'an dernier, j'ai demandé un aménagement d'horaires pendant un mois pour suivre une préparation militaire et une semaine au mois de juillet parce que je m'occupe aussi de feux d'artifice à côté. Ça revient à peu près à la même période chaque année, donc je sais déjà à l'avance quand je ne suis pas disponible »*, convient-elle. Et être maman ça pose problème ? *« J'ai un enfant aussi passionné que moi par les vaches. Je rentre le matin je peux aller chercher ma fille, je peux lui faire à manger le midi. Quand je rentre le soir, je partage un repas avec elle. C'est largement gérable en fait »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac



Ophélie Bordet, salariée du service de remplacement sur l'exploitation de Marie-Noëlle Robert pour l'aider, pendant son congé maladie.

// RURALITÉ

89 Sensibiliser à l'eau pour préserver l'environnement local

Isabelle Bellet, fondatrice de l'association le « Bois Frileux », à Saint Julien du Sault, se voit remettre le prix de l'Inspiration en Économie Sociale et Solidaire du Crédit Coopératif.

C'est dans le village de Saint-Julien-du-Sault, qu'Isabelle Bellet a fondé l'association le « Bois Frileux » avec son mari Harry, en y intégrant une dizaine de bénévoles. L'objectif est d'apporter une *« meilleure considération du patrimoine et une meilleure connaissance de la faune et de la flore le long de la rivière. Une animation constante toute l'année à laquelle participeront les gens les plus défavorisés et les plus isolés, ainsi qu'une meilleure alimentation et une incitation à boire plus d'eaux aromatisées »*, confie-t-elle. Isabelle Bellet met donc en place deux types d'événements : ceux dits « ponctuels », comme les lundis artistiques chez les Potes âgés à l'Ehpad ; ainsi que des ateliers qui apportent une finalité culturelle, comme des spectacles. Après avoir déjeuné avec Isabelle Bellet, Nicolas Vadot, directeur du Centre d'affaires du Crédit Coopératif et Christian Marie, président du Comité de région, félicitent chaleureusement la lauréate du concours. Dans ce tiers-lieu situé à Saint-Julien-du-Sault, Isabelle Bellet pilote, avec une dizaine de bénévoles, des résidences situées à Villeneuve-sur-Yonne, Villevallier et Joigny. Après le café, est venu le temps de la visite. *« Suivez-moi, nous allons faire un tour dans les établissements dans lesquels j'ai pu réaliser des événements »*, intervient-elle.



Isabelle Bellet, cofondatrice du Bois Frileux, entouré par Christian Marie, Président du Comité de Région, Nicolas Vadot, Directeur du Centre d'Affaires du Crédit Coopératif de Dijon et Sylvie Blanc, membre de la structure associative.

Intégrer les acteurs locaux au projet

Une dizaine de minutes plus tard, les invités arrivent au centre de loisirs. *« Les scolaires ont réalisé un plan qui mêle tous les points d'eau de Saint-Julien. Une balade a d'ailleurs été réalisée le 19 mai dernier le long du cours d'eau avec des scientifiques. Nous étions en présence du Syndicat Yonne Médian, le CPIE Yonne Nièvre ainsi qu'un spécialiste de la faune et de la flore »*, détaille-t-elle aux deux représentants du Crédit Coopératif.

D'un pas pressé, elle poursuit sa tournée en se rendant à la résidence Saint-Julien afin de montrer les différentes œuvres que les personnes âgées ont pu concevoir. *« Nous programmons de faire un atelier d'écriture, du 5 au 8 août, où Malika Fecih, auteure de nombreux ouvrages sera intervenante. Nous essayons également de lier les établissements scolaires aux Ehpad, pour créer des rencontres intergénérationnelles. C'est ce qui permet de renforcer la communauté »*, constate la lauréate. Ce tour de table se termine par l'IME les Fontenottes où Olivier Devoize, directeur de l'établissement, les attend avec impatience. *« Nous avons réalisé une première fresque avec plusieurs classes de notre établissement. On les a inaugurées l'année dernière, à l'occasion des 70 ans de l'établissement. Avant ce mur était très moche, mais maintenant il apporte de la gaieté aux visiteurs comme aux enfants »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// ASSOCIATION DU JAMBON DU MORVAN

58 Le goût du changement

Le 26 juin, l'Association du Jambon du Morvan tenait une assemblée ordinaire et extraordinaire. L'occasion d'aborder de nombreux sujets dont le renouvellement du bureau.

L'assemblée ordinaire et extraordinaire de l'association du Jambon du Morvan qui s'est tenue le 26 juin à Arleuf était l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée du point de vue des activités et du volet financier, tout en abordant l'avenir avec le renouvellement du bureau.

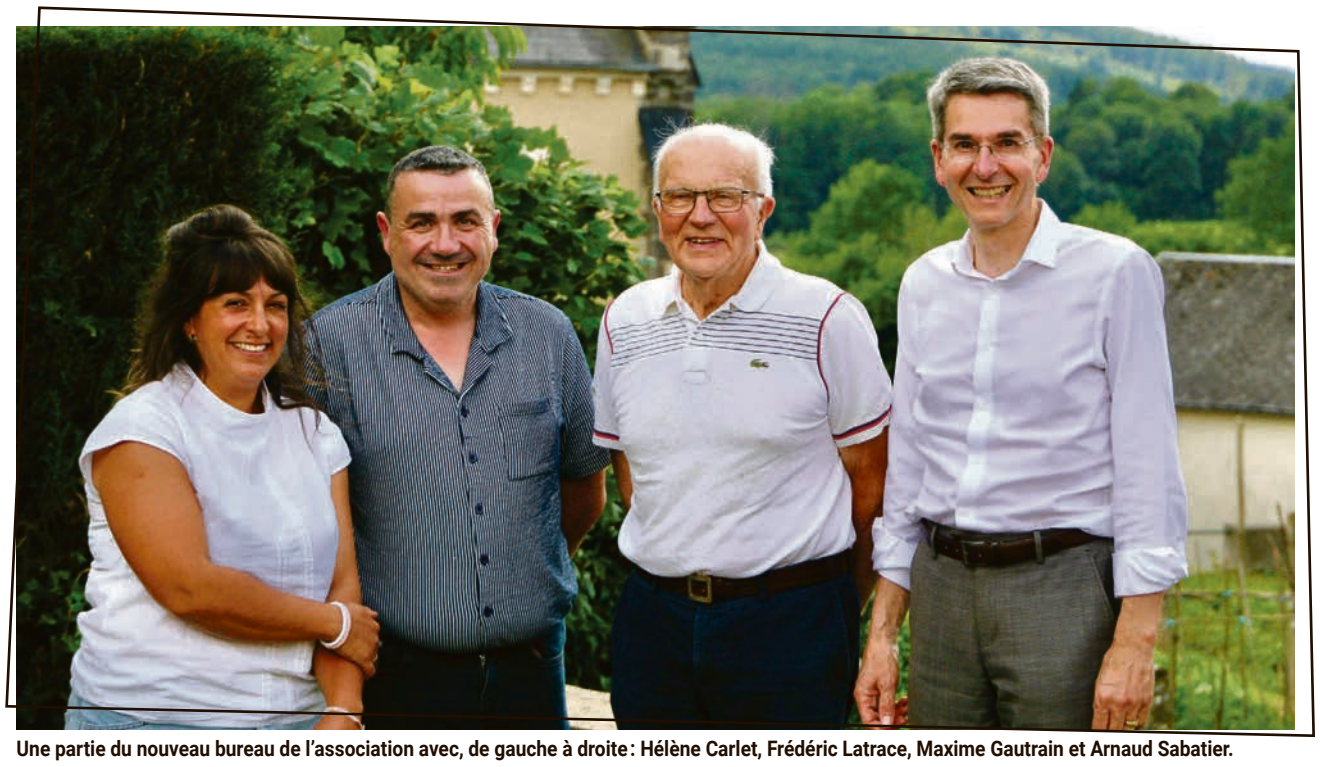
Ainsi, les échanges ont débuté sur la question du contrat de partenariat avec les magasins Bi1 de Schiever Distribution. Arnaud Sabatier, président de l'association (avant le renouvellement du bureau), développe : *« l'entreprise s'est rapprochée du groupe U. Depuis, l'engagement de prendre tous les jambons issus des porcs pleins air du Morvan n'est plus valide. Cela nous permet donc d'ouvrir nos horizons en la matière mais nous contraint surtout à ajuster notre offre »*. Il poursuit : *« Le dossier IGP à l'Inao, déposé en 2023, n'a malheureusement pas été retenu, car nous n'avons pour l'instant qu'un seul opérateur pour la production. Cela étant, tout le travail effectué au niveau du cahier des charges n'est plus à faire et il sera tout à fait possible de reproposer ultérieurement la candidature en l'ajustant. Ce sujet n'est pas abandonné, il est simplement en attente »*.

Analyser et avancer

Puis, le volet de la communication avec l'animation des réseaux sociaux et digitaux de l'association fut abordé. En parallèle, Arnaud Sabatier a souligné le succès de la Journée du Jambon du Morvan. *« Aujourd'hui, ce rendez-vous est incontournable pour les habitants et visiteurs. Nous devons continuer dans cette même veine afin de faire découvrir notre association et tout ce qui en découle »*. Il rappelle : *« cette journée a permis d'accueillir 220 personnes et de récolter une partie des fonds nécessaire au fonctionnement de l'association »*. Les discussions se dirigèrent ensuite sur la prochaine édition de la Journée du Jambon du Morvan (voir encadré).

Enfin, le renouvellement du bureau s'effectua. Désormais, il se compose de Maxime Gautrain, président ; Frédéric Latrace et Arnaud Sabatier, vice-présidents ; Hélène Carlet, secrétaire et Thomas Dunoyer, trésorier. Pour mémoire, l'ancien bureau était constitué de : Arnaud Sabatier, président ; Hélène Carlet, secrétaire, et Dominique Bruillot, trésorier. Maxime Gautrain, en ses qualités de nouveau président de l'association, pointe : *« il faut honorer ce qui a été fait et analyser les points à travailler afin d'avancer. Le renouvellement donne un souffle nouveau, sans pour autant renier tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent »*. L'assemblée générale se clôtura sur une dégustation de Jambon du Morvan.

Chloé Monget



Une partie du nouveau bureau de l'association avec, de gauche à droite : Hélène Carlet, Frédéric Latrace, Maxime Gautrain et Arnaud Sabatier.

À noter dans les agendas !

Depuis trois ans, l'association participe à la Journée du Jambon du Morvan à Arleuf, en partenariat avec la Confrérie du Jambon du Morvan. Cette année, ce rendez-vous aura lieu le 14 septembre de 10 heures à 17 heures, avec au programme : la messe avec bénédiction des Confréries amies et sonnée par les sonneurs des Échos de la Goulenne suivie par un défilé jusqu'à la salle des fêtes. Là, les convives pourront déguster différents types de Jambon du Morvan avant de poursuivre sur le repas du midi. Ensuite, auront lieu les intronisations des nouveaux aspirants à la Confrérie du Jambon du Morvan. La journée sera animée par un groupe musical folklorique.

Pour le repas du midi, réservations obligatoires jusqu'au lundi 8 septembre, inclus. Tarif pour le déjeuner : 20 euros. Informations et réservations : contact@jambondumorvan.fr ou au 06 82 38 50 08 (Maxime Gautrain).

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES PORCINS

21 Un cochon pas si serein

Les acteurs de l'élevage porcin, réunis en assemblée à Bretenière, ont brassé l'actualité de leur filière. Les prix restent rémunérateurs mais plusieurs menaces planent.

Comment va le cochon ? *« Écoutez, pas trop mal. Les prix sont redescendus depuis l'année dernière mais il faut relativiser : ils sont encore nettement mieux qu'à une certaine période »*, indique Emmanuel Thiery, éleveur à Agencourt près de Nuits-Saint-Georges. Le Côte-d'orien préside à la fois l'Union régionale des producteurs de porcs de Bourgogne (URGPP) et l'association Interporc de sa région. Ces deux entités tenaient leurs assemblées générales à Bretenière il y a quelques jours et ont permis d'aborder plusieurs sujets. Les prix, donc, sont actuellement à 1,89 euro/kg et permettent d'assurer la rentabilité des ateliers. *« Ces cours sont à mettre en parallèle avec une certaine décapitalisation, un peu à l'image de ce que connaissent les élevages bovins »*, précise Emmanuel Thiery. La France, qui produisait encore 107 % de ce qu'elle consommait il y a encore peu de temps, n'est plus qu'à 98 % : *« cette baisse concerne un peu toute l'Europe. Dans l'Hexagone, c'est surtout dans l'Ouest que ça a bougé. Une stabilisation est heureusement en train de s'amorcer »*.

Des préoccupations

Le président dresse ensuite une liste d'inquiétudes : *« le contexte est effectivement assez complexe… Tout d'abord, développer la production est toujours aussi difficile. Une grande animosité règne autour de chaque projet. Ça, nous n'arrivons toujours pas à comprendre ! Les élevages porcins sont pourtant très vertueux chez nous, avec une belle synergie entre les productions animales et végétales. Beaucoup d'éleveurs fabriquent leurs propres aliments à la ferme et les effluents remplacent les engrais chimiques : cela devrait être perçu comme quelque chose de positif… Mais non ! Les gens continuent de voir notre production d'un très mauvais œil. Il y a pourtant une grande marge de progression de notre production sur le territoire, avec des cultures pour valoriser les effluents d'élevage »*. Emmanuel Thiery cite l'exemple extrême d'un projet censé voir le jour dans le Doubs : *« il s'agissait d'une petite structure, environ 400 porcs sur de la paille, dans un village comptant moins de 800 habitants. Une pétition a recueilli 35 000 signatures, et même des gens des États-Unis ont signé ! Derrière ça se trouvent des sociétés spécialisées dans la viande végétale et/ou dans les cellules souches : en finançant des associations comme L214, elles souhaitent débarrasser le marché actuel pour l'investir »*.

Des maladies

La peste porcine africaine est un autre sujet de préoccupation : *« elle se trouve en Allemagne et a la capacité de pouvoir se propager en faisant des bons de 100 km… Si cette maladie venait à arriver chez nous un jour, c'est sûr, cela posera de gros problèmes pour les exportations. La fièvre aphteuse est également en Allemagne, mais aussi en Hongrie et en Estonie : elle est susceptible de déstabiliser le commerce, sachant que les marchés européens sont interconnectés »*. D'autres discussions ont alimenté les échanges, comme la *« très pesante »* absence du moindre abattoir dans le périmètre Chalon-Dijon-Dole : *« je ne connais pas précisément la population que ce triangle représente, mais nous devons être entre 300 000 et 400 000 habitants. Il n'est pas normal qu'un tel bassin de consommateurs, dont certains souhaitent des démarches locavores, ne soit pas doté d'un abattoir. Avant, il y avait Beaune et Dijon, nous n'avons plus que quatre outils en Bourgogne : Autun, Luzy, Châtillon et Cosne-Sur-Loire… Quand un outil ferme, il est malheureusement très compliqué à remonter. C'est vraiment dommage d'en arriver là, ces équipements sont essentiels pour approvisionner les filières locales »*.



Photo d'illustration générée par IA.

La filière porcine régionale dresse plusieurs sources de préoccupation.

AG

Présentation

Un point plus positif a été la présentation de Samuel Jeannerot lors de ces réunions. Cet ancien étudiant de l'Institut Agro Dijon est arrivé en fin d'année 2024 à la Chambre d'agriculture régionale. Animateur de l'URGPP et d'Interporc Bourgogne (interprofession au service de la filière) Samuel Jeannerot est à la disposition des éleveurs porcins pour tout accompagnement.

Pour le contacter : 06 07 66 87 17 ou samuel.jeannerot@bfc.chambagri.fr.

// EN BREF

Bovins/DNC 21 foyers déclarés, extension de 30 kilomètres vers l'Est

Selon les dernières informations transmises par la DGAL (ministère de l'Agriculture), quatre foyers de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ont été confirmés ce week-end, notamment à Faverges, à une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau de la commune d'Entrelacs, où se concentraient jusqu'ici la majorité des foyers. Ces nouveaux cas ont entraîné une extension de la zone réglementée vers l'Est. 68 communes passent de zone de surveillance (ZS) en zone de protection (ZP), 67 nouvelles communes basculent en zone de surveillance. En date du 14 juillet, 21 foyers ont été détectés en France, répartis dans deux départements : Savoie, Haute-Savoie. La stratégie vaccinale de la France est toujours attendue. En attendant, des marchés se ferment, notamment la Chine et la Corée du Sud pour la viande, le Japon pour les abats, le Canada et le Royaume-Uni pour les produits laitiers non pasteurisés, rapportait récemment la DGAL.

Lait Moins de ressources pour le Cniel en 2024, débat en cours pour 2026-2028

Les ressources du Cniel (interprofession laitière) se sont amoindries en 2024 par rapport à 2023, selon les données publiées en juin dans le rapport annuel 2024. La contribution nationale obligatoire des éleveurs (1,22 €/1 000 litres) et des transformateurs (0,442 €/1 000 litres) est passée de 40 M€ à 36 M€, à cause de la baisse de la collecte de lait. La cotisation du 4e collège (distribution), dont le calcul ne repose pas sur les volumes vendus, est stable à 1,6 M€. Quant au cofinancement de l'Union européenne pour les actions de communication à l'international, il passe de 11 M€ à 6 M€. Ces actions ont été moins nombreuses, notamment à cause d'un changement des règles d'attribution pour les campagnes récurrentes sur la zone Amérique. 200 à 300 K€ sont aussi versés au titre du crédit d'impôt recherche. La baisse de la collecte, si elle devait être pérenne, pose la question du financement du Cniel qui devrait soit augmenter ses ressources, soit baisser ses dépenses et donc ses actions. La moitié des dépenses concerne la communication en faveur du lait et des produits laitiers. C'est un des enjeux du plan triennal pour 2026-2028 qui doit être finalisé au niveau du Cniel d'ici la fin août avant d'être transmis à l'État pour publication au Journal officiel avant le 31 décembre 2025.

// PRODUCTION OVINE

21 Une envie d'y retourner

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc prépare son concours ovins qui n'avait pas pu avoir lieu l'an passé.

Vendredi 29 août, direction Arnay. Le comice agricole local proposera en matinée son traditionnel concours ovin dans lequel près de 500 reproducteurs toutes races seront attendus. Du côté des organisateurs, on a déjà envie d'y être pour surtout, ne pas revivre la même péripétie qu'en 2024. *« Nous avions été contraints d'annuler l'évènement dix jours avant, à cause de la FCO »*, retrace Thierry Maréchal, président du comice. L'éleveur de Viévy n'a pas besoin de rappeler que les menaces sanitaires sont encore bien présentes cet été : *« nous souhaitons de tout cœur être épargnés cette fois, mais la balle n'est pas dans notre camp… Ce serait vraiment dommage de ne pas nous réunir à nouveau, sachant qu'il devrait y avoir d'importants besoins en renouvellement, surtout dans les élevages qui ont eu beaucoup de dégâts l'an passé »*. Outre le sanitaire, la conjoncture ovine est toujours aussi florissante : *« les cours se maintiennent à un bon niveau et c'est de bon augure pour tout le monde. Cela se ressentira peut-être sur l'affluence et les transactions que nous enregistrerons le 29 août »*.

AG



ÉLEVAGE

// SANITAIRE

Une deuxième fois la tub'

Deux Côte-d'oriens font abattre leurs bovins pour la seconde fois en cinq ans à cause de la tuberculose. Cette nouvelle épreuve ne se passe pas comme la première, à cause de soucis rencontrés avec l'administration.



Loïc Bonjour (Barbirey-sur-Ouche) est en Gaec avec Éric Vallot (Mesmont). Les deux éleveurs refusent de voir partir leurs derniers animaux en l'absence de garanties financières de la DDPP.

Vite tourner la page pour oublier et repartir de l'avant : cela avait été possible en 2020 après le premier abattage total de leur cheptel. *« Il y a cinq ans, les démarches s'étaient assez bien enchaînées malgré cette rude épreuve : les indemnisations avaient été rapides et au juste prix. Cela nous avait permis de racheter des animaux adultes, bien que les ventes inexistantes de l'année suivante n'aient pas été compensées, avec un gros manque à gagner lié à l'absence de veaux. Cette fois-ci, en 2025, c'est beaucoup plus compliqué, le dossier traîne et nous ne trouvons pas de solution »*, s'impatientent Loïc Bonjour et Éric Vallot.

Le compte n'y est pas

Les deux éleveurs de 37 et 60 ans, qui ont reçu un nouveau coup de massue le 10 février avec une nouvelle contamination, sont actuellement en conflit avec leurs interlocuteurs de la DDPP. *« Non seulement nous devons encore nous séparer de nos animaux mais, en plus, ils ne font rien pour que ça s'arrange… Nous avons plusieurs désaccords sur les indemnisations, que ce soit au niveau du prix ou même du poids de nos bêtes. Leurs propositions ne sont pas aux niveaux escomptés. Le poids proposé est inférieur à la réalité. Les prix, eux, ne sont plus du tout d'actualité car les cours de la viande continuent d'augmenter »*. Près de 200 bovins ont déjà été tués : *« il nous en reste aujourd'hui 32 et nous ne voulons pas qu'ils partent tant que nous n'aurons pas de garanties de la DDPP. Les prix doivent être réactualisés. Nous ne voulons pas acheter des animaux sans savoir ce que nous allons recevoir en retour, cela paraît normal, non ? Et d'ailleurs, en ce moment, pour ne rien arranger, il est très difficile de trouver des bêtes disponibles »*.

Rien n'avance

Les deux associés prennent leur mal en patience : *« nous attendons une réponse de la DDPP depuis plus de deux mois. En fait, rien n'arrive, rien ne se passe depuis l'arrêté préfectoral du 12 mars ! Ils auraient tenté de faire partir nos derniers animaux sans notre accord, en nous menaçant de venir avec les forces de l'ordre. C'est incroyable, inadmissible ! Ce dialogue de sourd est insupportable. On nous a même dit de changer de métier. Le moment était plutôt mal choisi pour notre interlocutrice… Nous voudrions tellement que ces gens de l'administration comprennent notre malaise et aient un peu plus de respect envers nous. Il n'y a pas que l'aspect financier qui est en jeu, notre moral est au plus bas, l'un de nous deux est même en dépression. Ce combat n'est pas que personnel : nous nous battons aussi pour les éleveurs qui risquent d'être touchés par ce fléau dans les années à venir. Merci au GDS et à la Chambre d'agriculture d'être à nos côtés »*. Les éleveurs espèrent également *« du mieux »* en termes de faune sauvage. *« Il y a un malaise là aussi. Nous avions fait le point il y a plusieurs semaines lors d'une réunion publique à Saint-Victor-sur-Ouche. Certaines sociétés de chasse jouent le jeu, mais pas toutes. Cette problématique va devoir sérieusement avancer si nous voulons encore faire de l'élevage ici, demain »*.

AG

Déjà, en plein covid

La tuberculose bovine avait sévi une première fois en pleine crise sanitaire, au Gaec de la Serrée. Deux cent quarante bovins avaient été abattus en juin 2020. En plus de la peine de perdre ses bêtes, Loïc Bonjour avait vu son métier et son activité de vente directe stoppés net. *« J'arrivais en vitesse de croisière depuis mon installation en 2015. En plus, nous venions tout juste de terminer notre atelier de découpe… Tout s'est malheureusement arrêté, du jour au lendemain ou presque. Comme déjà dit, les démarches avaient été rapides et le cheptel avait pu être recomposé dès la fin de cette même année. Les indemnisations avaient été au juste prix et il y avait davantage de disponibilités en bovins, il y a cinq ans »*.

// FÊTE DU CHAROLAIS

L'envie de faire le plein

La prochaine édition de la Fête du charolais se tiendra les 23 et 24 août prochains à Saulieu. Les organisateurs espèrent un évènement très fréquenté.

Bon, l'essentiel est dit dans la légende photo, vous savez ce qu'il vous reste à faire ?

L'espace Jean-Bertin va réunir de très beaux animaux de boucherie à la fin du mois d'août. Michel Bureau, éleveur à Saulieu, observe que l'ensemble des concours de viande font le plein depuis un petit moment : *« Nous espérons en faire autant, pour que notre rendez-vous soit pleinement réussi. Il n'y a pas de raison que cela en soit autrement d'autant que chez nous, même les animaux non primés ont une plus-value. Nous tablons ainsi sur 170 bovins »*. Le président du comice poursuit avec des éléments d'ordre sanitaire : *« pour la MHE, nous avons pris la décision, avec la DDPP, qu'une PCR devait être réalisée pour chaque animal. Grâce à ces précautions, nous ne serons pas embêtés si le zonage de cette maladie venait à évoluer, notamment en dernière minute… En ce qui concerne la FCO, des désinsectisations seront de mise. Nous espérons que la dermatose nodulaire contagieuse, qui vient d'être découverte en Savoie, n'aura pas d'incidence sur notre fête. Au moment où je vous parle, nous sommes le 7 juillet et nous n'avons pas d'informations »*.

Un spectaculaire taureau

Un autre membre du comice agricole partage son enthousiasme à l'approche de cette 74e édition, en la personne de Victor Judrin, éleveur à Montlay-en-Auxois : *« en plus des bovins, il y aura bien sûr une nouvelle fois les ovins et notamment le concours national Suffolk qui n'avait pas pu se tenir l'an passé. L'aviculture proposera sa traditionnelle exposition. Les animations seront nombreuses avec notamment Aston, un taureau qui saute et franchit des obstacles ! Nous aurons aussi des démonstrations de chiens de troupeau, un marché de producteurs, une mini basse-cour… Pour la partie non agricole, il sera possible de regarder ou de s'initier à de la danse country, des démonstrations seront proposées en journée »*. Président des JA de son canton, Victor Judrin regrette que plusieurs évènements agricoles soient organisés durant le même week-end : *« il y a la fête départementale à Hauteroche mais il n'a pas été possible de choisir une autre date, il faudra faire avec. De notre côté, la Fête du Charolais, c'est tous les ans à la même période et nous ne pouvons pas faire autrement avec la FNCAB, la Fédération nationale des concours d'animaux de boucherie. Vous me l'apprenez aujourd'hui : il y a également un concours de labour à l'ancienne du côté de Viévy »*.

Bonjour commissaire

Victor Judrin et toute l'équipe de bénévoles de la Fête du Charolais consacrent près d'une semaine entière à leur événement : *« il est vrai qu'entre la préparation, la tenue de la fête, sans oublier le rangement et le nettoyage, nous ne sommes pas loin des sept jours, mais cela tombe bien, cette période coïncide avec un petit creux au niveau de notre travail d'agriculteur »*. Membre du comice depuis une dizaine d'années, Victor Judrin occupe actuellement le poste de commissaire général : *« j'ai pris cette responsabilité depuis le départ d'Aurore Gérard, l'ancienne technicienne de la Chambre qui s'investissait beaucoup à chaque édition. En gros, si quelque chose ne va pas sur la tenue du concours, c'est à moi que l'on s'adresse ! Il fallait bien un responsable, mais je ne prends jamais de décision importante sans l'avis des collègues, c'est un travail collectif. Mon rôle : tenter d'arrondir les angles en cas de problème mais heureusement, cela n'arrive que très rarement »*. Le jeune homme de 33 ans est notamment sur le pont dès l'arrivée des animaux, le vendredi après-midi. Le gros coup de bourre est logiquement le samedi : *« nous sommes une quinzaine à veiller à ce que tout se passe bien. J'en profite pour saluer l'implication de Lydie Perrin, Alexandra Bailly et Cléane Hernandez, salariées à la Chambre d'agriculture, pour leur travail au niveau du secrétariat. Tant qu'à faire, si c'est la partie des remerciements, je salue également tous nos partenaires et l'ensemble des bénévoles qui œuvrent chaque année. Sans eux, cette belle Fête du Charolais ne pourrait pas avoir lieu »*.



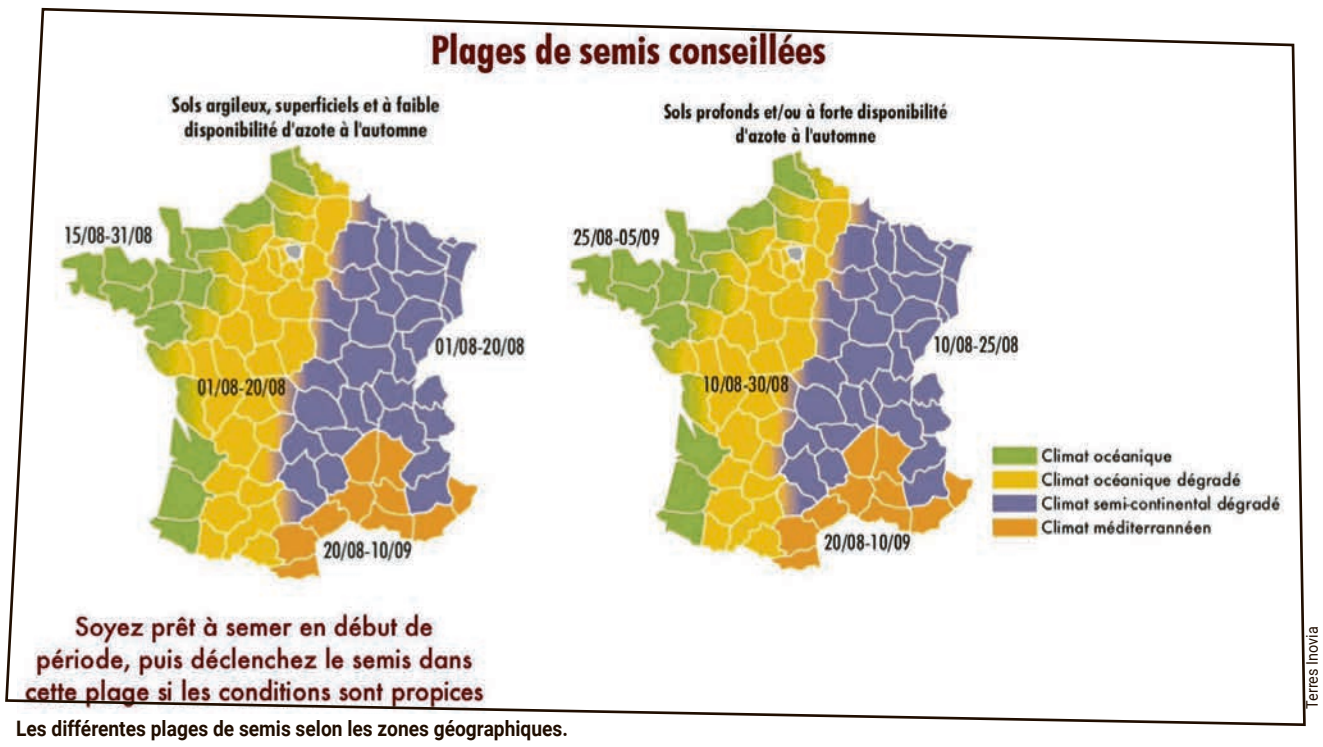
Victor Judrin, éleveur à Montlay-en-Auxois, attend de nombreux exposants et visiteurs les 23 et 24 août.

AG

// COLZA

Bien préparer la prochaine campagne

L'implantation du colza conditionne la robustesse de ce dernier vis-à-vis des agresseurs et des aléas climatiques. Pour cela, des pratiques clés sont à privilégier afin d'obtenir une levée précoce, une croissance continue au cours de l'automne et une reprise dynamique en sortie d'hiver.



Les différentes plages de semis selon les zones géographiques.

Plusieurs leviers peuvent être actionnés pour obtenir un colza robuste et atteindre ses états clés : atteindre le stade 4 feuilles avant l'arrivée des altises adultes, une biomasse de 1,5 kg/m² et de 45 g/plante en entrée hiver ainsi qu'un pivot d'au moins 15 cm à cette même période le tout en maximisant l'alimentation de la culture au cours de l'automne pour éviter les faims d'azote.

Limiter l'assèchement du sol

La réussite de l'implantation du colza repose sur des observations simples et des pratiques optimisées, en particulier avec les conditions humides rencontrées lors des semis des précédents culturaux en 2024. En effet, il est nécessaire d'identifier les problématiques de structure de sol dès le printemps pour optimiser le travail du sol à réaliser au cours de l'interculture. Le choix d'un précédent avec peu de résidus, libérant les sols précocement et pouvant restituer de l'azote pour le colza sera un plus pour la culture.

Être prêt à semer tôt

La précocité du semis est à adapter en fonction de sa zone géographique, de la disponibilité d'azote des sols mais également de la disponibilité du matériel, des semences et de la main-d'œuvre. Une fois les plages de semis identifiées (voir carte), le déclenchement du semis se fera avant un épisode de pluie. Il est préférable de semer dans un sol sec et d'attendre une pluie d'idéalement 7 à 10 mm que d'assécher le sol lors d'un semis après une pluie. La réactivité est donc indispensable pour positionner son semis au plus proche des précipitations.

Un semis homogène sans surdensité

Pour éviter l'apparition de pieds chétifs, il est essentiel de limiter les surdensités en visant un peuplement levé compris entre 20 et 35 plantes/m².
Afin de minimiser les pertes à la levée et d'obtenir une densité de colza proche de celle semée, deux éléments sont à prendre en compte : le type de semoir utilisé avec un avantage au semoir monograine, grâce à une levée plus homogène, rapide et une meilleure répartition des plants que les semoirs à céréales ou directs ; la nature du sol ainsi que son niveau de risque lié aux limaces.

Une croissance continue au cours de l'automne

Pour soutenir la nutrition et la croissance du colza, plusieurs leviers peuvent être mis en place : l'association avec des plantes compagnes, le précédent légumineuse à graine ou encore l'apport d'engrais organiques ou minéraux.
Idéalement, l'utilisation de produits résiduels organiques (PRO) permet un apport progressif et continu en éléments nutritifs, soutenant ainsi la croissance du colza tout au long de l'automne. Cependant, en l'absence de PRO disponibles, un apport d'azote minéral au moment du semis reste possible, à condition de respecter la réglementation en vigueur (pas d'apport d'engrais azoté minéral après le 31 août).

Ne pas oublier la fertilisation phosphatée

Exigeant en phosphore, le colza voit son rendement affecté en cas de carence. Ce nutriment, crucial pour l'enracinement, doit être apporté dès le semis, notamment en sol carencé, même si la phase de plus forte absorption se situe au printemps.

Nicolas Latraye, Terres Inovia

// MOISSONS

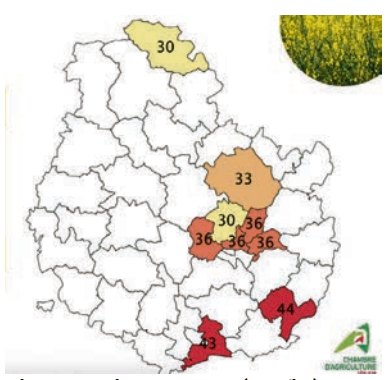
Les cartes se remplissent

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or recueille, comme chaque année, les résultats des moissons dans les différents secteurs du département.

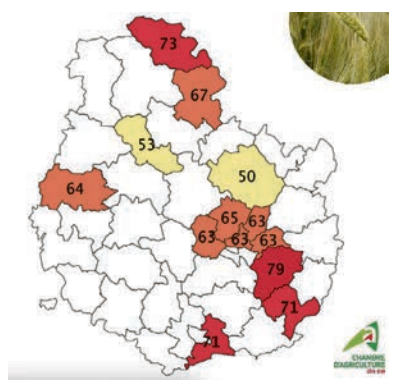
Agriculteurs, vous êtes invités ! Non pas pour un verre ou un repas, mais pour renseigner vos résultats des moissons. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or reconduit effectivement sa traditionnelle enquête estivale : les données recueillies seront utilisées pour établir un bilan 2025 et ajuster la campagne à venir. Ces informations serviront également utilisées comme références départementales. À la date du 7 juillet, deux cartes de rendements s'intéressant aux orges d'hiver et au colza commençaient à prendre forme. Il faudra davantage de retours pour donner « du poids » à ces résultats. Et c'est justement là, que vous intervenez… Un lien sur lequel cliquer est disponible dans un mail que la Chambre vous a normalement envoyé.

AG

Contact : productions.vegetales@cote-dor.chambagri.fr



Rendements colza par canton (en q/ha).



Rendements d'orge d'hiver (en q/ha).

// LES MAÏS SONT EN AVANCE

Surveiller la floraison pour prévoir la date d'ensilage

La floraison femelle est le premier indicateur de la précocité de la culture. Connaître la période de floraison permet d'anticiper la date de récolte pour le maïs fourrage. Cette année, les semis de maïs fourrage ont pu démarrer tôt, la floraison est en avance !

L'évaluation de la période de floraison femelle n'est pas aisée à déterminer. Il est recommandé d'aller visiter les parcelles dès le début de la floraison mâle, précédant de quelques jours la floraison femelle, qui se caractérise par la sortie des premières panicules du sommet des maïs. Puis, par comptage de plantes dans une zone représentative de la parcelle – soit en évitant les bordures – il est possible de déterminer le pourcentage de plantes présentant au moins une soie. On estime qu'une plante est fleurie lorsqu'elle présente au moins une soie, et la parcelle est fleurie quand au moins 50 % des plantes présentent des soies. Enfin, la date de floraison permet d'avoir une première estimation de la période optimale de récolte. Selon la précocité de la variété, il faudra ensuite cumuler entre 560 °C et 750 °C (en base 6-30 °C) pour arriver autour du stade 32-33 % de matière sèche (MS), soit 45 à 70 jours selon les régions et le climat.

2025 : une année à floraison précoce

Contrairement à l'année 2024, les semis ont pu démarrer dès la 2e décade d'avril dans de nombreuses régions de la moitié nord de la France (Grand Est, Bourgogne, Hauts-de-France, Normandie, Île de France, Centre, Pays de la Loire) à l'exception de la Bretagne où les semis ont été réalisés à partir de la fin avril. Les conditions plus humides au sud de la Loire ont eu pour conséquence des semis plus tardifs qu'à l'accoutumée sur ces régions.
Sur les mois de mai et surtout juin comme l'illustre la carte ci-dessous, l'écart à la moyenne de la température en °C du 1er au 30 juin est excédentaire par rapport à la normale (période 2004-2023). Cela entraîne une croissance rapide des maïs et une floraison précoce. Cependant, quelle que soit la région, il existe une diversité de situations, notamment en matière de dates de semis. C'est pourquoi il est recommandé de visiter les parcelles au moment de la floraison pour en connaître la date précise.

D'après communiqué Arvalis

Rappel

Le stade optimal de récolte des maïs fourrage se situe autour de 32-33 % de matière sèche plante entière (MS). Récolter à moins de 30 % de MS, c'est limiter le rendement et risquer des pertes de sucres au silo par écoulement de jus. Récolter à plus de 35 % de MS, c'est compliquer le tassement au silo en risquant d'altérer la qualité de conservation et c'est aussi réduire la digestibilité des parties tiges/feuilles de la plante.

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

DIVERSIFICATION

// INSTALLATION

58

« Jeter l'ancre ici »

Linda Bordaiseau, 42 ans, s'est installée en janvier 2025 à Nolay avec une production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales.



Linda est installée depuis janvier 2025 à Nolay.



Linda et sa famille ont passé 11 ans en mer sur un voilier.



Ici l'hysope cultivée par Linda.

« Nous avions besoin de retrouver la terre » détaille Linda Bordaiseau concernant son installation en janvier 2025 à Nolay en production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Si cette expression de *« retrouver la terre »* est bien connue pour exprimer un retour aux sources, cette formulation cache, pour Linda, un autre sens qui a façonné son projet final baptisé « Le Jardin dans ma valise ». Afin de comprendre cela, il faut remonter le temps d'une dizaine d'années.

« Il y a onze ans, mon mari, Mickaël Delle Vall (44 ans) et moi avons décidé de prendre le large en voilier afin de découvrir les pays d'Europe. Notre objectif était d'aller en Norvège, et de montrer que l'on pouvait vivre autrement à notre fille Eden (âgée de 13 ans aujourd'hui) qui d'ailleurs est née en mer ».



Linda produit notamment de la sarriette (comme ici en photo), du thym ou encore du calendula, et privilégie le travail manuel sans outils mécaniques.

Au fil de l'eau

Une fois lancés, ils font escale au Portugal, en Espagne, au Pays de Galle, en Angleterre, en Écosse (dont les îles Shetland), au Danemark… À chaque étape, ils trouvent un emploi afin de *« découvrir la vie quotidienne des habitants »*, tout en partageant cela sur leur chaîne Youtube [1]. *« Pour nous, échanger est indispensable car nous sommes persuadés que nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres, surtout lorsque l'on vient de cultures différentes ou que l'on exerce des professions typiques »*. Ainsi, ils touchent à de nombreux métiers. *« Nous avons travaillé dans des restaurants ainsi que dans des exploitations agricoles locales où nous avons participé notamment à la tonte des moutons, à la graduation de la laine ou encore à la pose de clôture »*. Au bout de onze ans, une envie émerge : *« nous avons ressenti le besoin de revenir en France afin de revoir notre famille et faire le point. Le retour à la terre a été une décision collégiale entre mon époux, notre fille et moi. Nous sommes arrivés à Lyon en mai 2022 et nous avons alors commencé à regarder où poser nos valises en France et nous sommes tombés sur une annonce immobilière à Saint-Benin-des-Bois. Sur le chemin pour visiter la maison, nous avons découvert un paysage qui nous a directement fait penser à nos voyages. Une fois la visite faite, nous avons acté que nous voulions vivre ici, presque comme une évidence, et cela même si nous ne connaissions pas du tout la région ».*



Linda récupère les déchets de tontes issus de l'entreprise d'espaces verts de son époux, Mickaël, et travaille en collaboration avec la Ferme du Val d'Osseux pour le fumier de bovins.



Pour le moment, Linda commercialise ses légumes auprès des habitants à proximité.

Trouver son Eden…

Linda poursuit : *« après le déménagement, j'ai pris un emploi et mon mari a entamé les travaux dans la maison. Puis, j'ai commencé à me former au CFPPA de Challuy en CAP maraîchage bio. Outre les connaissances techniques et pratiques que j'ai pu acquérir, j'ai eu l'occasion de rencontrer énormément de personnes »*. Son diplôme en poche, Linda commence ses recherches pour un terrain afin d'implanter sa production. Elle trouve alors une parcelle à Nolay de 9 200 m², entourée de bois. *« C'est largement suffisant pour commencer »*. Autrefois pâturée par quelques chevaux, la parcelle est actuellement méconnaissable. *« Je laisse les certains arbres et autres bosquets profiter, et c'est assez impressionnant de voir l'évolution de la végétation en très peu de temps »*. Malgré son engouement pour l'endroit, elle relève toutefois une petite problématique avec les voisins à quatre pattes… *« les chevreuils viennent parfois grignoter mes plants… Malgré tout, nous cohabitons assez bien car c'est un plaisir de les voir de temps en temps. Pour moi, cela prouve la symbiose qu'il peut y avoir entre une production à visée professionnelle et la nature. Une des raisons pour lesquelles je suis en agriculture biologique »*.

Plus en détail, la production de Linda s'articule autour de légumes (salades, piments, etc.) et de plantes aromatiques et médicinales comme les bleuets, la coriandre, la menthe (douce et poivrée), la sarriette, le calendula, le persil, l'hysope, la verveine, le thym, la sauge… *« J'ai toujours apprécié le maraîchage, et j'ai d'ailleurs tenté de faire pousser des plants en mer. Malheureusement cette expérience n'a jamais été concluante à cause de l'air marin peu adapté pour la pousse. Côté PPAM, vivre en mer m'a permis de tester des plantes pour soigner les maux bénins. J'ai appris beaucoup d'informations et de savoir-faire durant mes voyages dans le domaine. Je regrette que tout cela tombe en désuétude et c'est pour cette raison que j'aimerai proposer des ateliers d'initiations, notamment pour les mélanges ou les cosmétiques. Pour cela, je me forme, ma prochaine formation sera axée sur la confection de baumes et se déroulera dans la Creuse ; un voyage de plus ! Par ce biais des ateliers, j'apporterai ma petite pierre à l'édifice pour perpétuer ces savoir-faire parfois ancestraux »*. Pour l'avenir, Linda et sa famille n'excluent pas de repartir mais stipule : *« en mer, il y a énormément de contraintes, alors que sur terre, tout semble possible… Nous verrons bien où le vent nous mènera, mais en attendant, nous avons jeté l'ancre ici et nous nous sentons bien »*.

Chloé Monget

(1) https://www.youtube.com/c/LaD%C3%A9siradeLaVieABord

// EN SAVOIR +

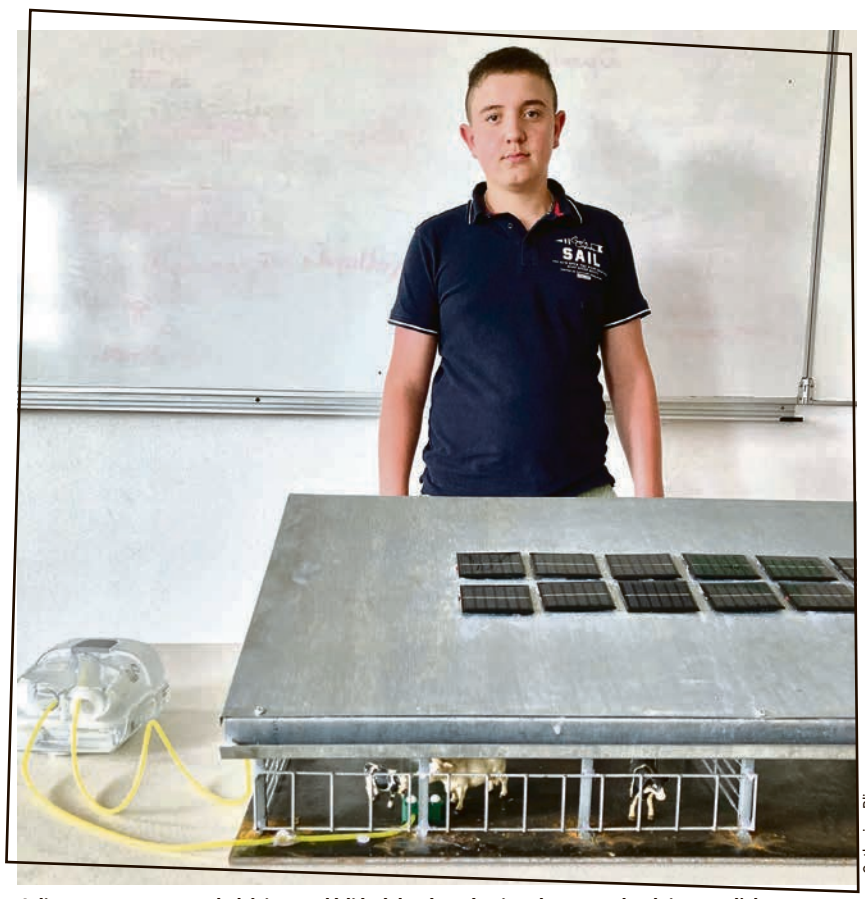
Afin d'en découvrir plus sur l'exploitation de Linda « Le jardin dans ma valise », rendez-vous sur la page Facebook : https://www.facebook.com/le.jardin.dans.ma.valise
Pour tout renseignement et réservation : lejardindansmavalise@gmail.com

ENSEIGNEMENT

// BREVET NATIONAL

De l'idée à la réalité

Afin de valider le diplôme national du brevet, les élèves doivent soutenir un projet réalisé par leur soin durant une épreuve orale obligatoire, à l'image de ceux des jeunes du Legta du Morvan…



Catherine Blin

Julien et sa maquette de bâtiment dédiée à la récupération des eaux de pluie pour l'abreuvement des animaux en stabulation.

Mené durant l'année de troisième de collège ou dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours « avenir », « citoyen » ou « d'éducation artistique et culturelle », le projet concocté par les élèves comptera, durant une soutenance orale, pour la validation de leur passage du diplôme du brevet national. Épaulés par leurs professeurs durant toute l'année scolaire, les élèves du Legta du Morvan ont donc finalisé leurs idées.

Parmi eux, Julien, 15 ans et élève au sein de l'établissement, détaille : *« ma réflexion était tournée vers le futur puisque je souhaite devenir exploitant agricole. J'ai donc façonné mon projet durant mon « parcours avenir » et me suis focalisé sur l'utilisation d'eau de pluie pour l'abreuvement des animaux en stabulation »*.

Scolaire mais utile

Plus en détail, il explique : *« j'ai réalisé une maquette de bâtiment en fer à l'échelle 1/50e afin de mettre en lumière cet objectif. Pour que le bâtiment soit le plus réel possible, j'ai recueilli des informations auprès de Perrine Raverat, conseillère en bâtiment de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, pour cibler les aides et autorisations nécessaires pour ce type de construction. Je me suis également rapproché d'Alexandra Curatolo, technicienne eau potable à l'ATD de la Nièvre Ingénierie, pour les éléments pratiques concernant le modèle de cuve possible, la mise en place, les traitements d'eau ou encore l'entretien. J'ai également effectué une demande de devis pour un terrassement et une pose de cuve enterrée. En parallèle de ces initiatives, j'ai pu mettre en pratique mes différentes connaissances acquises durant mes cours »*. Pour lui, au-delà d'être une simple épreuve à valider, ce projet fut une bonne occasion de *« sortir de ma zone de confort, puisque j'ai pris contact avec des inconnus et j'ai dû faire preuve d'un grand sérieux puisqu'il s'agissait de professionnels du secteur »*. En plus de ces aspects, il développe un autre volet. *« Je pense que mon projet est dans l'air du temps et a une véritable pertinence étant face à la raréfaction de l'eau et pour trouver une certaine autonomie de fonctionnement pour une exploitation. Aujourd'hui, je suis arrivé avec un projet concrètement viable et utile. De ce fait, il est fort probable que je mettrai en œuvre des éléments similaires dans ma vie professionnelle pour arriver à une certaine résilience globale »*. Il conclut : *« on ne connaît pas tout, et être épaulé pour la réalisation d'un projet de ce type est indispensable, que cela soit pour un projet scolaire ou professionnel. Sans l'aide des professionnels ou de mes professeurs cela aurait été bien compliqué donc je les remercie tous »*. Si son projet est terminé, il ne reste plus à Julien qu'à attendre la note finale pour savoir si oui ou non son diplôme est validé. À l'image de Julien, d'autres élèves ont réalisé des projets au cours de l'année, comme Charlotte, élève en troisième et s'orientant vers la seconde Pro Services aux Personnes et aux Territoires (SAPAT) au Legta du Morvan (1). Pour mémoire, le Legta du Morvan a obtenu 95,45 % de réussite au Bac pro CGEA avec 14 mentions sur 21 élèves.

Chloé Monget
et Catherine Blin (Legta du Morvan)

(1) Article à retrouver dans une prochaine édition.

// JEUNES

Passer le cap

Mélissande Béliard, fraîchement diplômée du BTS ACD au Lycée la Brosse vient tout juste d'être acceptée à l'école d'ingénieure de Dijon. Retour sur le parcours de cette Bourguignonne.

Après avoir obtenu un bac spécialité Sciences & Vie de la Terre, physique chimie et maths complémentaires, Mélissande Béliard a choisi le Lycée agricole d'Auxerre la Brosse comme nouveau lieu d'études. *« C'était l'établissement le plus proche dans lequel j'étais acceptée et la taille de l'établissement me convenait également »*, confie la jeune Bourguignonne. Originaire de Saône-et-Loire, Mélissande Béliard a commencé ses études supérieures avec une appréhension particulière, n'étant pas issue du monde agricole. *« J'ai appris à prendre en compte le point de vue dans lequel je me trouvais, à remettre en cause mes idées, et à comprendre le besoin de production des agriculteurs »*, confie-t-elle, en se remémorant ses années d'étude. C'est d'ailleurs dans les allées du Lycée qu'elle a le plus de mal à s'intégrer. *« Les jeunes, issus du milieu agricole sont beaucoup plus fermés, tandis que les personnes plus âgées que je rencontrais sur le terrain étaient plus ouvertes, ça se passait très bien »*, ajoute Mélissande.

C'est d'ailleurs à l'occasion de son premier stage, au sein d'une exploitation en grandes cultures dans le nord du département de l'Yonne, que le charme opère. *« J'ai eu un maître de stage qui a été assez compréhensif sur le fait que je ne venais pas d'un milieu agricole et il m'a bien accompagnée. Ça m'a donné envie de continuer »*, détaille la jeune Bourguignonne. Dès la fin de sa première année, Mélissande Béliard, décide de quitter le sol français pour se rendre au Danemark. Une expérience qui l'a marquée. *« Je suis allée voir deux exploitations différentes : un élevage de vaches et du maraîchage. Il n'y avait pas de grandes cultures, mais ça me permet de diversifier un petit peu les attentes et les approches. J'aimerais bien aller travailler à l'étranger plus tard »*, témoigne-t-elle, le sourire aux lèvres.

Connaître nos préférences

La seconde année a été, pour Mélissande Béliard, source de frustration. Le troisième stage réalisé à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en expérimentation agronomique, lui a permis *« d'acquérir des notions techniques sur les itinéraires culturaux et sur ce qu'il fallait faire en termes de traitements »*. Mais le *« côté bureau m'a déçue, ça m'a conforté sur le fait que je ne voulais pas travailler dans cette branche-là »*, manifeste-t-elle. Le dernier stage, à Dijon Céréales, a eu le même effet sur elle. *« Je n'ai pas trop apprécié mais c'était bien, ça m'a permis de comprendre la meilleure manière de communiquer avec chaque agriculteur »*, ajoute-t-elle.

Après avoir réussi avec brio les examens de son BTS, Mélissande Béliard décide, accompagnée par l'une de ses professeures, de passer le concours d'accès à l'école d'ingénieur. « *On a eu un appui concernant les inscriptions, la préparation du dossier et la phase des écrits. La professeure nous enseignait la théorie et pour la pratique, on préférait la faire chez nous, et ensuite, ensemble, on essayait d'analyser nos écrits »*, déclare-t-elle, reconnaissante de la bienveillance de sa professeure. Soulagée d'avoir réussi haut la main les différentes étapes, Mélissande Béliard, rejoindra l'école d'ingénieure de Dijon, en septembre prochain.

Charlotte Sauvignac



Mélissande Béliard

Mélissande Béliard, diplômée du BTS ACD du Lycée La Brosse, entre en école d'ingénieur à Dijon.

SCAN ME

Connecte-toi sur le site carte-campagne.fr
(Jeu réservé aux salariés agricoles porteurs de la carte campagne)



À L'OCCASION DU TOUR DE FRANCE

JEU CONCOURS

DU 3 JUILLET AU 14 AOÛT 2025

carte CAMPAGNE

À GAGNER

Des tronçonneuses

STIHL®



De l'outillage

WÜRTH



Des vêtements de travail

LMA WORKWEAR 1880



Des produits

GROUPE NUMAXES



et d'autres nombreux lots à gagner !

// SECOURS POPULAIRE

Développer l'accès au « bien manger »

Depuis quelques années, le Secours Populaire de la Nièvre s'attache à donner accès au « bien manger », et ce via différentes initiatives…

« Le « bien manger » doit être accessible car de l'alimentation dépend également la santé (dentition, surpoids, etc.) et tous les autres pans de la vie comme le lien social. Et, nous sommes là pour faciliter cet accès aux publics fragiles, avec nos moyens » introduit Ingrid Morice, directrice départementale du Secours Populaire de la Nièvre. Pour rappel, l'État a instauré depuis 2001 une politique d'information et de réduction des inégalités sociales en matière de nutrition et d'équilibre alimentaire au travers du Programme national nutrition santé (PNNS). Afin de donner accès à tous les publics à une nourriture plus saine, la loi Égalim (2008) ainsi que la loi Climat et résilience (2021) ont été mises en place. Dans ce contexte, le Secours populaire utilise différents leviers, tout au long de l'année, pour parvenir à cet objectif.



Le Secours populaire, en partenariat avec Interfel et Solaal BFC, proposait un atelier cueillette et cuisine le 16 mai au sein du Jardin de Marigny (Sauvigny-les-Bois).

Différents leviers

Parmi eux, Ingrid Morice détaille: *« Nous avons réalisé un voyage en Camargue avec certaines familles et nous avons ramené du riz local que nous proposons dans notre marché »*. Si pour elle l'initiative de faire découvrir les produits locaux sains est indispensable pour faire avancer l'accès au *« bien manger »*, il reste un frein: *« Il est parfois difficile de faire changer les habitudes alimentaires, que l'on soit des personnes accueillies par le Secours populaire ou non d'ailleurs. De ce fait, la pédagogie est extrêmement importante et cruciale pour faire découvrir de nouveaux horizons culinaires »*. Afin de mettre cela en place, des ateliers cuisine et de dégustation sont proposés régulièrement au sein des locaux du Secours populaire. Ingrid Morice ajoute: *« Nous détaillons ce qu'il est possible de concocter avec certains légumes. Et pour preuve que cela marche nous avions organisé un atelier sur le navet, qui était très boudé. Depuis, cette denrée est énormément sollicitée! Dans la même veine, les produits non lavés ou ayant des formes différentes de l'accoutumée peuvent être mis de côté. Là encore, cette habitude de sélectionner uniquement les fruits ou légumes sans défauts n'est pas spécifique aux personnes que nous accueillons mais bien à la société de manière générale. Les défis pour changer les mentalités à ce niveau sont donc grands, et le travail sur ce volet doit être quotidien, et toujours sans jugement, afin qu'il soit bénéfique »*. Outre ces activités, des sorties découvertes sont également orchestrées par le Secours populaire, à l'image de celle effectuée au Jardin de Marigny (Sauvigny-les-Bois) le 16 mai. Sur les retombées de cette dernière, Ingrid Morice précise: *« nous sommes en train de travailler la logistique afin de récupérer certains légumes, nous espérons grandement que cela aboutisse »*. Elle poursuit: *« En attendant, nous constatons que les publics sensibilisés à de nouvelles saveurs sont ravis d'accéder à ce genre de produits français et plus spécifiquement ultra-locaux – un réseau que nous devons d'ailleurs développer un peu plus »*. En effet, le Secours populaire de Nevers collabore avec certains producteurs berrichons et nivernais à l'image de Guillaume Crépin (« Blanc Bleu du Morvan » à Vandenesse) qui fournit en viande l'association; découvrez ses motivations dans un prochain numéro de Terres de Bourgogne.



Pour Ingrid Morice, directrice départementale du Secours Populaire de la Nièvre, *« une pédagogie alimentaire est nécessaire pour ouvrir les possibles en matière d'alimentation »*.

Chloé Monget

Pour contacter le Secours Populaire: contact@spf58.org ou au 03 86 61 32 49.

// PRÉFECTURE DE L'YONNE

Hugo Floc'h, nouveau directeur de cabinet

Après le départ de Céline Choutet, c'est à la place de Hugo Floc'h, anciennement à la Préfecture de la Loire de prendre place.



Hugo Floc'h, nouveau directeur de cabinet du Préfet de l'Yonne.

Avec un parcours marqué par le passage au cabinet de la ministre déléguée en charge des collectivités territoriales et de la ruralité, ainsi qu'au poste de secrétaire général adjoint à la préfecture de la Loire, Hugo Floc'h intègre la préfecture de l'Yonne en tant que directeur de cabinet. C'est après une semaine d'exploration du territoire, qu'il annonce les trois thèmes sur lesquels il va se pencher: la sécurité du quotidien où il sera *« en lien avec la police et la gendarmerie, et suivra l'application de ce plan et le modifiera le cas échéant »*, l'ordre public avec notamment *« la gestion des grands événements, la gestion de crise, ainsi que les gens du voyage »*, et le dernier point concerne la sécurité routière où *« cette année marque l'arrivée des mineurs au volant puisque l'obtention du permis de conduire a été abaissée à 17 ans »*. Rapidement installé dans le département, le nouveau directeur de cabinet a pour ambition de rencontrer le plus de personnes possibles: élus, acteurs du territoire… *« Les agriculteurs font partie des interlocuteurs que je souhaite rencontrer ainsi que tous les organismes consulaires (Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture) pour recueillir justement leurs besoins, notamment sur la sécurité du quotidien »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// FINANCEMENT

Deux projets nivernais sélectionnés

Suite au premier appel à projet lancé fin mai par la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Centre Loire, sur le thème « Ensemble, innovons pour la santé sur les départements du Cher, du Loiret et de la Nièvre », 14 projets ont été reçus. Avec une enveloppe globale de 100 000 euros, la Fondation a choisi d'en soutenir 4 dont deux Nivernais, l'un sur la prévention dermatologique en dépistage de cancers (Peau&Santé 58) et l'autre sur une campagne de dépistage de deux ans de malades et troubles (porté par la commune de Decize).

D'après communiqué



Crédit Agricole Centre Loire

Le conseil d'administration du Crédit Agricole Centre Loire lors de l'annonce de la création de la Fondation d'entreprise.

TABLEAU DE BORD

// AIDES PAC 2023

Des écarts entre exploitations et territoires



iStock/SQ Back

En 2023, 274 646 exploitations agricoles ont perçu 8,43 milliards d'euros (Md€) d'aides Pac du premier et du second pilier[1], rapporte Agreste dans une récente étude. Leur montant moyen était de 30 725 € par entreprise. Mais entre le premier décile (soutiens publics inférieurs à 3 348 € par exploitation) et le neuvième décile (au moins 65 882 €), l'écart était de 1 à 20. Toutefois, les grandes fermes sont souvent des sociétés avec plusieurs associés. 265 363 des entreprises agricoles ont reçu 24 861 € en moyenne d'aides Pac du premier pilier. Mais les aides couplées n'ont été allouées qu'à 172 406 entreprises (5 762 € en moyenne par ferme) et la plupart d'entre elles en avaient perçu simultanément plusieurs. Elles sont ainsi 110 791 à avoir bénéficié de l'aide bovine (lait et viande confondus) pour un montant moyen de 6 210 €, 124 685 à se voir attribuer une aide ovine ou caprine (5 501 € en moyenne) et 97 241 à toucher les aides « cultures végétales » (1 937 €). Seules 161 243 exploitations ont bénéficié des aides du second pilier en 2023. Autrement dit, plus de 100 000 sur les 274 646 allocataires d'aides Pac avaient été exclues de ce dispositif. Les fermes d'élevage en zones défavorisées ont perçu, en moyenne, 12 821 € d'aides ICHN[2] chacune et en zone intermédiaire ou de plaine, 30 497 agriculteurs ont bénéficié des mesures agroenvironnementales et climatiques (7 361 €). Par ailleurs, 29 387 exploitations en bio se sont vues allouer des aides pour un montant moyen de 8 127 €. Mais moins d'une exploitation sur quatre avait souscrit un contrat d'assurance récolte. L'aide allouée de 5 110 € en moyenne était, dans les exploitations du 9e décile, supérieure à 11 000 €.

Aides JA

La répartition régionale et départementale des aides Pac du premier et du second pilier dépend de la géographie des territoires et de leur orientation agricole. En 2023, la première région bénéficiaire était la Nouvelle Aquitaine : 981 millions d'euros (M€) sur 12 départements dont 800 M€ d'aides découplées et 181 M€ d'aides couplées. À l'échelle des départements, neuf départements d'élevage et de grandes cultures ont perçu chacun plus de 100 M€ d'aides découplées. Parmi eux, la Marne était en tête (117,50 M€). Les départements les moins dotés (<5 M€) sont les plus urbanisés (petite couronne parisienne) et ou de faible superficie (Territoire de Belfort). Les aides JA (129 M€) n'ont représenté qu'1,3 % de l'ensemble des soutiens publics versés. Elles ont été allouées dans les exploitations où de nouveaux installés ont le statut de Jeunes agriculteurs. Quant aux montants des aides du second pilier, la Nouvelle Aquitaine (302 M€) est devancée par l'Occitanie (383 M€ sur 13 départements). Cette dernière est en fait la collectivité territoriale qui a perçu le plus d'aides bios (52,20 M€) avec en tête des départements français, le Gers (15,20 M€). Les départements de l'Aveyron (95 M€), du Cantal (61 M€) et du Puy-de-Dôme (44,90 M€) se sont vu attribuer les ICHN les plus élevées. A contrario, les Hauts-de-France, l'Île-de-France et la Bretagne ont été exclues du dispositif. Les contrats d'assurance ont été majoritairement souscrits en Nouvelle Aquitaine (67,60 M€), en Occitanie (47,90 M€) et dans le Grand Est (43,40 M€), trois régions de grandes cultures, d'horticultures et de vignobles (Gironde, 12,50 M€; Landes, 11,60 M€; Charente 10,60 M€). La région Nouvelle Aquitaine a aussi davantage opté pour les MAEC (40,90 M€) et en particulier le département des Deux-Sèvres (8,70 M€). Mais les quatre départements bretons (8 M€) ne sont pas en reste. A contrario, les régions Île de France (22 M€) et Haut de France (42,80 M€) ont perçu très peu d'aides du second pilier. Et la moitié des versements avait été des aides à l'assurance récolte.

Actuagri

(1) Hors Corse et DOM
(2) Indemnités compensatoires de handicap naturel

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Quels outils pour le travail du sol en agriculture Bio ? (Nouveau)

• 2 septembre

Cette formation vise à éclairer les choix d'outils appropriés pour le travail du sol en Agriculture Biologique, dans le but de réussir les cultures. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie (Nouveau)

• 10, 11 et 12 septembre

Renforcez votre autonomie en valorisant vos effluents par la mise en place d'un atelier lombricole sur votre exploitation. Lieu : CFPPA du Morvan (Château-Chinon).

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage bovin (Nouveau)

• 11 septembre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les aides PAC : les comprendre pour les optimiser

• 12 septembre

Vous connaîtrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre, en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Événements à Moulins-Engilbert

• à partir du 31 juillet

Moulins-Engilbert sera le terrain de prochain rendez-vous professionnels : le 31 juillet la foire aux culards d'été (au cadran), le 4 août la foire ovine (au Champ de foires), le 18 octobre, la 2e vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

// Foire nationale des reproducteurs ovins

• 19 août

La 48e Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize se déroulera le 19 août de 8 h 30 à 13 h, à la pointe des Halles, au bout de l'allée Marcel Merle à Decize. Cette année, l'Association Southdown présentera des animaux à l'occasion des 170 ans de la race en France.

Renseignements et confirmation de la présence de certaines races : 06 72 39 76 43 (Christophe Rainon).

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025
Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et CUMA du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCUMA, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les CUMA à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	**122,55**	**+5,23%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/07/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 109 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,81	6,08	5,99	+ 0,25
		350-400	5,74	5,85	5,81	+ 0,21
		400-450	5,72	5,72	5,72	+ 0,16
	R	300-350	5,46	5,53	5,49	+ 0,04
F	R	250-300	4,81	5,16	4,96	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 162 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,60	5,65	5,62	+ 0,35
		450-500	5,42	5,45	5,44	+ 0,09
	R	300-350	5,14	5,48	5,32	
F	U	300-350	5,05	5,06	5,05	+ 0,20
		350-400	4,55	4,92	4,81	+0,38
		400-450	4,45	4,62	4,56	+0,16

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 337 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,53	3,85	3,62	- 0,05
	R	+ 500 kg	3,23	3,51	3,41	- 0,10
	E	- 5 ans	4,35	5,01	4,65	
	U	24 à 36 mois	3,96	4,42	4,07	+ 0,05
		- 5 ans	3,89	4,26	4,00	+ 0,03
		5 à 10 ans	3,84	4,13	3,93	+ 0,02
		+ 10 ans	3,66	3,84	3,74	+ 0,05
	R	24 à 36 mois	2,86	3,96	3,79	+ 0,10
		- 5 ans	3,65	3,93	3,80	+ 0,06
		5 à 10 ans	3,49	3,84	3,72	+ 0,03
		+ 10 ans	2,84	3,83	3,52	=
	O	5 à 10 ans	3,07	3,46	3,28	
		+ 10 ans	2,70	3,39	3,23	+ 0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 608 - Taux de vente : 98 %.
Marché avec des apports corrects pour la saison. De plus, les éleveurs anticipent la semaine prochaine où le marché sera fermé le lendemain du 14 juillet.
Broutards / taurillons / laitonnes / génisses de 18 mois : Après un marché avec beaucoup d'incertitudes la semaine passée à cause de l'arrivée de la nouvelle maladie DNC, le commerce est reparti de l'avant ce matin. Quelques acheteurs supplémentaires étaient présents ce qui a rendu la vente plus fluide et plus dynamique. Même avec une qualité très hétérogène dans les différents lots d'animaux proposés, le cours regagnent quelques centimes dans toutes les catégories. Tendances à confirmer lors de la ré-ouverture du marché le mardi 22 juillet.
Vaches / génisses de 30 mois : Beaucoup d'offre dans ces catégories. Les acheteurs répondent présents et la qualité est au rendez-vous en règle générale. La vente est fluide avec des cours fermes à haussiers.
Taureaux : Une offre correcte avec des cours reconduits dans les bons sujets.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

07/07/2025

Effectif : 311

Taurillons :	(305 - 385 kg)	1620 - 2090	5,14 - 5,44
Taurillons :	(435 - 445 kg)	2270 - 2300	5,15 - 5,21
Génisses 24 - 36 mois :	(415 - 770 kg)	1380 - 3070	3,23 - 3,99
Taureaux :	(750 - 1065 kg)	2620 - 3670	3,44 - 3,50
Vaches légères :		1310 - 1930	
Vaches entre deux :		2020 - 2300	
Vaches lourdes :		2380 - 3350	

Apports plus importants en mâles. L'activité commerciale se voit perturbée à l'export par l'apparition de la DNA. Seuls 2 lots n'ont pas trouvé preneur. Cours orientés à la baisse.
Peu de sortie en femelles. Placement plus sélectif également.
Apports plus importants et de qualité correcte en vaches. Léger fléchissement des tarifs.
Seulement 2 invendus.

Bovins gras : 15
Vaches de viande : 6,60 € à 6,86 € kg de viande.

Placement plus sélectif en vaches grasses entrainant quelques invendus.

DIVERS :

Broutards Limousins et croisés :	(275 - 440 kg)	1550 - 2260	5,15 - 5,64
Laitonnes Limousines et croisées :	(225 - 260 kg)	1010 - 1270	4,47 - 4,90
Génisses Limousines et croisées :	(360 - 390 kg)	1650 - 1950	4,60 - 5,00

Commerce perturbé à l'export en mâles comme en femelles orientant les tarifs à la baisse.
Vente quasi globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

07/07/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 652 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,79	4,08	3,85	- 0,89
		de 38 à 44 kg	3,51	4,18	3,80	- 1,12
		de 44 à 50 kg	3,47	3,72	3,60	- 0,92
	R	de 32 à 38 kg	3,27	3,75	3,53	- 0,99
		de 38 à 44 kg	3,26	3,43	3,46	- 0,92
		de 44 à 50 kg	3,36	3,43	3,40	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 187 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,04	2,33	2,23	+ 0,05
	O	- de 60 kg	0,87	1,60	1,30	

OBSERVATIONS

Effectif global : 850 - Taux de vente : 89 %
Agneaux : Même constat qu'il y a 15 jours, la finition des agneaux reste perturbée par les conditions météo. De plus, la consommation est toujours au plus bas, ce qui ne facilite pas la vente des agneaux entrée abattoirs. De nouveau une baisse cette semaine même dans les lots extras.
Brebis : Toujours une forte demande dans les bons sujets. Cours légèrement en hausse.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/06/2025

Effectif : 196

Agneaux :	170 - 204	4,05 - 4,86
Brebis :	116 - 176	1,71 - 2,00

Apports plus importants en agneaux avec quelques lots bien triés. Tarifs orientés à la baisse.
Seulement 2 invendus.
Cours fermes à haussiers en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

09/07/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 435 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,81	4,24	3,98	- 0,30

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 185 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,84	2,41	2,11	+ 0,13

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 41 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		33	45	40	- 8,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 680 - Taux de vente : 100 %
Agneaux : Vente très difficile. La demande semble fébrile.
Brebis : Cours reconduits à haussier.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

09/07/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 66 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	300-350	5,92	6,11	6,02	- 0,25
		400-450	5,48	5,68	5,66	+ 0,08

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 162 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,76	3,93	3,88	- 0,13
		5 à 10 ans	3,48	3,81	3,77	- 0,11
		+ 10 ans	3,32	3,71	3,66	+ 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 228 - Taux de vente : 100 %
Broutards : les cours se maintiennent difficilement mais ne flechissent pas. Vente rapide et totale.
Vaches / génisses : Cours reconduits, beaucoup de volumes cette semaine dû à une sécheresse qui s'installe et la peur de la chute des cours dû au sanitaire. À verifier dans les prochaines semaines.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

15 Juillet 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Malgré la période estivale habituelle et contrairement aux discours de certains opérateurs, nous manquons d'animaux et la demande est là ! Surtout maintenez les prix !

Bovins maigres : Les cours sont reconduits avec une offre très limitée. **Continuez à valoriser vos animaux !**

POLITIQUES

Le montant définitif des aides couplées bovines pour la campagne 2024 a été diffusé. Le niveau supérieur est de 107,01 € /UGB et le niveau de base de 58,37 € /UGB. Pour rappel, ceux-ci étaient respectivement de 110 € et 60 € par UGB pour la campagne 2023. Ces montants vont donc générer des paiements complémentaires de soldes.
L'évolution des montants à la baisse résulte de la baisse du budget alloué aux aides couplées animales prévue chaque année entre 2023 et 2027.

SANITAIRE

L'ensemble de la profession est mobilisé sur la situation de la DNC (Dermatose Nodulaire Contagieuse). L'évolution des cas en Savoie et Haute-Savoie était à 15 foyers en fin de semaine dernière, et elle est surveillée activement. Par ailleurs, la DGAL annonce que les actions ont été prises pour commander et fournir gratuitement, dans des délais très courts, des doses pour vacciner de façon massive en zone réglementée afin de contenir la maladie. Des informations sur la maladie et les dispositions sont disponibles sur le site du ministère.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 9 juillet dernier, l'observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) a publié son rapport annuel (données 2024). Il révèle un retour à un niveau modéré de l'inflation. Le prix en détail se stabilise après deux années de hausse. Au niveau production, on observe une diminution du résultat courant avant impôt des exploitations spécialisées. En système naisseur, si les charges ont été stables, les aléas climatiques et sanitaires ont engendré des surcoûts. Le solde (destiné à la rémunération du chef d'exploitation) a augmenté de 11 %, mais ne compense pas la baisse de 2023 (-17%). La même situation est observée côté des naisseurs engraisseurs car si le solde a augmenté de 11 %, cela ne vient pas compenser la baisse de 23 % de 2023. L'OFPM présente également dans son rapport une évolution des coûts de production qui connaissent une augmentation de 1,6 % en 2024. Les prix de vente du bovin, eux, n'ont pas dépassé la valeur du coût de production. Aux niveaux transformation et distribution, et d'un point de vue général, une hausse des marges brutes est constatée, mais avec une marge nette en baisse face notamment à une augmentation des charges.

FAIT DE LA SEMAINE

Mercosur : les éleveurs plus que jamais mobilisés ! Mercredi dernier, à l'appel de la FNB, près de 150 éleveurs bovins se sont réunis à proximité de l'Ambassade du Brésil pour dénoncer le projet de ratification de l'accord avec le Mercosur, soutenus par une quinzaine de parlementaires ainsi des producteurs des autres filières concernées. Il est temps que la France stoppe définitivement la ratification de cet accord d'un autre temps !
Merci à tous les éleveurs qui se sont mobilisés ! (Lien vers les photos)

CARTON ROUGE

Les rumeurs vont bon train dans les cours de ferme, avec des pressions à la baisse sur les prix des animaux maigres comme finis.
Rappelons que le marché de la viande bovine et des animaux à engraisser a rarement été aussi porteur : la demande est ferme, en France et en Europe, et les disponibilités sont toujours plus que réduites : il n'y aura pas suffisamment d'animaux pour fournir la demande…
Le contexte sanitaire ne doit pas être exploité pour engendrer des baisses de prix artificielles…!

CHIFFRE A RETENIR

316
C'est le nombre de députés ayant voté le 8 juillet pour l'adoption de la PPL Contraintes, sur base du texte élaboré par la Commission Mixte paritaire du 30 juin. La loi est validée.
Maintenant la priorité est à la mise en œuvre des dispositions, dont celles particulièrement attendues par l'élevage, en termes de nouvelles modalités de recours sur gestion des risques climatiques en prairies, et sur le relèvement du seuil d'enregistrement en ICPE.

EN REGION

La Commission européenne présentera ce mercredi 16 juillet sa proposition budgétaire pour 2028-2034 ainsi que son projet pour la prochaine PAC.
Afin de rappeler que l'agriculture est un secteur stratégique pour l'Europe, et pour s'opposer à la dilution du budget de la PAC dans un fond unique, qui fragiliserait toute l'agriculture européenne, le COPA-COGECA et le CEJA organisent une mobilisation, ce 16 juillet, à Bruxelles sur la place du Luxembourg.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

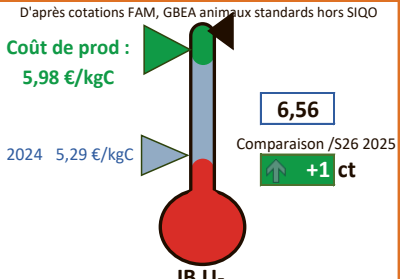
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 27

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

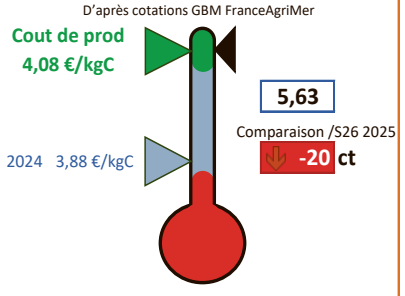
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

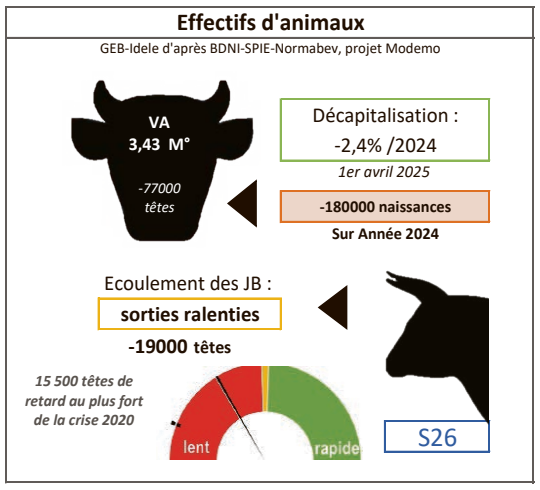
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



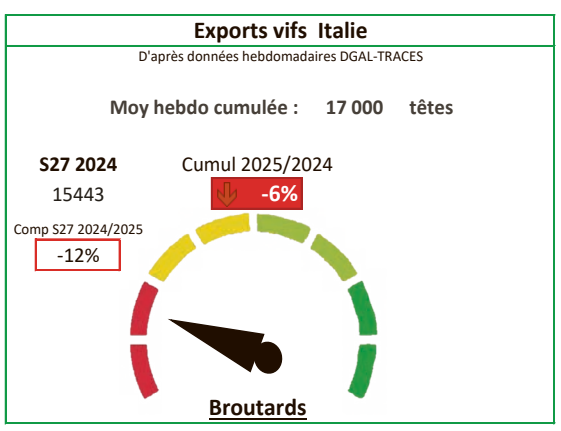
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



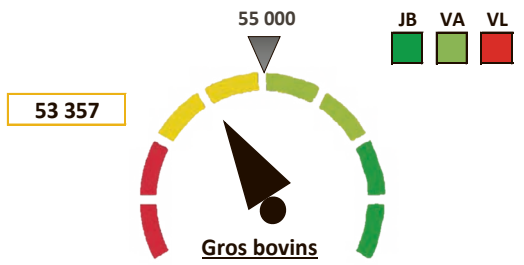
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 28 du 7 au 13 juillet

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le marché broutards reste fragile et incertain en cette semaine 28, impacté par : un contexte sanitaire perturbé par la DNC ; une baisse de la demande à l'export, surtout vers l'Italie ; une différenciation croissante entre les animaux bien présentés et les autres ; des tensions sur les animaux lourds, alors que les sujets plus légers s'en sortent mieux. Les prochaines semaines seront déterminantes pour confirmer ou non les légers signes de reprise observés localement. En femelles, le marché montre des signes d'essoufflement, bien que la demande reste présente. Les cours sont globalement sous pression, et seule la qualité permet de stabiliser les prix. Une tendance à la sélectivité croissante se confirme chez les acheteurs, dans un contexte où la prudence domine.

• **Gros bovins maigres :** la tendance commerciale reste solide dans l'ensemble, notamment en charolaises, où l'offre abondante est bien absorbée grâce à une demande soutenue. En limousines et salers, la qualité fait la différence, soutenant les prix malgré une dynamique parfois plus modérée. La sécheresse et le contexte sanitaire constituent cependant des facteurs de vigilance pour les semaines à venir.

• **Boucherie :** le marché reste dans une phase d'immobilisme, marqué par un équilibre fragile entre une offre variable et une demande prudente. Si les cours sont souvent reconduits, ils restent vulnérables aux pressions régionales, en particulier là où la demande faiblit ou l'offre augmente significativement. La sélectivité accrue des acheteurs se confirme dans plusieurs secteurs.

• **Veaux :** l'activité commerciale demeure solide, soutenu par une bonne fluidité commerciale et une demande constante. Les cours restent stables ou progressent légèrement, notamment là où la qualité est au rendez-vous. La tendance reste favorable, mais la vigilance s'impose sur la qualité et les volumes croissants, notamment sur le marché de Lezay.

• **Ovins :** agneaux, le commerce est toujours difficile, avec une demande peu active, une consommation décevante, et des conditions d'élevage compliquées. Seuls quelques marchés localement dynamiques comme Réquista tirent leur épingle du jeu. Ailleurs, la baisse des prix, même dans les meilleurs lots, reflète une conjoncture morose à court terme. En brebis, les prix affichent une tendance stable à ferme, porté par une demande régulière dans les bons lots. Si certaines places connaissent une activité plus timide, l'orientation générale reste positive, avec des prix reconduits voire en légère hausse, notamment là où l'offre est bien positionnée.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Recherche tracteur 100 cv avec chargeur an 1990 à 2000, 8 à 9000 H, bon état.
✆ 06 82 07 33 68

18 - Vends tracteur Deutz DX 4 50 1985 4RM 70 cv. Bon état.
✆ 06 19 42 00 08

38 - Vds pièces pour tracteur David Brown 955 jantes de Soméca Fiat EM16/9/34 et 13/6/28 recherche Ford super major 6 cylindre.
✆ 06 75 04 60 70

69 - Recherche tracteur et micro-tracteur toutes marques, tout état même hs. à partir de 1970 recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

84 - Recherche tracteur avec carte grise année 1965.
✆ 0490712894

Travail du sol

38 - Vends herse rotative Krone trois mètres peu servie combiné cultivateur vibro trois mètres lourd.
✆ 06 15 85 10 88

Récolte

18 - Je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8060, 8070 ou 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vends round baller 120x130 Krone chambre fixe 2004 ; faneuse Lély 5,20 m 2009 ; andaineur Kuhn 2018 diam. 3,40 m.
✆ 06 25 24 28 76

Traitement

21 - Cause retraite vend presse krone vario pack 1800 faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06.98.38.19.62

Arbo-viti

69 - Vends pompe à vendanges Alma tout inox avec 6 mètres de tuyau + variateur électrique. Très bon état car peu servi (petite exploitation).
✆ 06 13 52 27 12

Irrigation

26 - Vds enrouleur Irrifrance 82x265 pneuride Tourelle 2500 euros - Pompe Jetly 5,5 kWa, 20 m3, 5 bars, 800 euros.
✆ 06 22 16 74 96

Divers

01 - Vends tonne à lisier Miro 10m3 année 86 bon état conviendrait pour abreuvement.
✆ 06 16 34 95 84

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

10 - Vds cause retraite, MB IH 541, 4,20 m, 2900 h. Broyeur, vis hydro rallongée, voie AR large, plat, rab, div, tsol, 3000 € HT. Charrue 1/2 port JD A0145, pièces usure neuves, 2000 € HT. Charrue semi portée Sandrum Suède, Duro, non stop, pièces usure neuves, 2500 € HT. (2902)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (2901)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM.(2608)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends charrue Kuhn master 120, 4 corps, vibrosem Rau 3m, 01/2003, vibroculteur Askel 4m, broyeur Kuhn 3m, lève sac Soméca 750 2 roues motrices, pulvé Berthoud 12M 800L, presse Rivière Casalis, semoir céréales Sulky 3m, semoir pneumasem 4rgs 80 cm.
✆ 06 50 27 56 33

38 - Vds comb. Doublet reccord 3m porte à court lame ava. 10 dts packer 500 remorque elev. tabac fruits 5mx2,05 ens. JD 1,60 m (broyeur) Donne caisse cam. frigo 8mX2,20 m au détail tux al 6mx0,82
✆ 04 74 84 72 44

38 - Cause cessation : vends tracteur Deutz Agrotron 420, 4000 heures, pont suspendu - motopompe 40 m3 heures - hachoir à viande réfrigéré avec portionneur - pulvérisateur 800l tecnoma rampe 12 m - faucheuse Krone 5 assiettes - scie à ruban - charrue bisoc et trisoc réversible - tonne à eau 2000l avec abreuvoir - barrières et cornadis bovins
✆ 06 81 62 15 57

69 - Vends vis à grains 3 m. diam 165 hydraulique pour remorque. Très bon état, peu servie.
✆ 06 77 74 87 05

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, etc... (2903)
✆ 06 08 47 76 66

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

07 - Vends Subaru Justy 4X4 2005 112800KM essence distrib chaine véhicule grêlé CT OK 4000 € 0633241666 HR
✆ 0633241666

42 - VDS XSR 125, juillet 2024, garantie constructeur, TBE, 6 250 kms, 3 990 euros. Photos sur demande.
✆ 06 51 95 41 64

Achat-Vente

Récolte

42 - Vends foin 2025, bottes rondes, très bonne qualité, 140 diamètre, région Saint-Anthème.
✆ 06 18 83 42 48

Fourrage

39 - Achat/vente paille - foin - luzerne. joannreybier@gmail.com
✆ 06 08 53 16 44

58 - Eleveur achète paille en andain, enlèvement rapide, règlement comptant. (2802)
✆ 06 82 12 71 34

88 - Vends foin et regain (PT et luzerne) bio 2024 séché en grange + foin bio 2025 BC 90/120.
✆ 06 87 69 41 62

Immobilier

70 - Jeune Agriculteur recherche petite exploitation 35 ha ou moyenne 75 ha ou + a louer ou acheter ou ferme avec terrain tout départements.
✆ 06 65 41 39 38

01 - Vends 2 bâtiments d'élevage de 430 m2, 660 m2, un hangar de 260 m2 et une fosse avec brasseur.
✆ 06 10 62 29 40

21 - Cherche hangar agricole, terrain agricole constructible. Secteur Côte-d'Or, Haute-Saône : Autrey les Gray, Mirebeau, Fontaine Francaise dans un rayon de 30km.
✆ 06 95 34 88 00

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins, à 15 km à l'est de Bourges, recrute un salarié. Au sein d'un groupement d'employeurs, vous devrez parfois travailler en équipe sur une exploitation de 535 hectares de cultures, production de semences et 75 mères charolaises. Vous devrez savoir travailler en élevage et grandes cultures mais aussi savoir suivre des directives en autonomie puis rendre compte régulièrement à vos employeurs ; savoir alimenter et observer les animaux, pratiquer les soins courants et la manipulation, mais surtout avoir une approche aisée des animaux (Charolais) ; avoir la maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ainsi que les travaux du sol et traitements qui y sont liés. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments seraient un plus Compétences requises : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI après une période d'essai. • Durée 38 h en moyenne avec possibilité de récupération ou de compensation • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

18 - Exploitation à Nohant en Gout, à 15 km à l'est de Bourges propose un contrat d'apprentissage en BTS ou en BUT. Exploitants en Polycultures, élevage charolais et productions de semences sur 535ha, venez rejoindre notre équipe et gagner en compétences sur la conduite de cultures, la conduite d'élevage, sur la diversification des cultures et méthodes culturales. Selon votre spécialisation, votre rapport de stage peut porter sur : la rentabilité d'un bâtiment d'engraissement des bovins ; la pertinence du semis sur couvert sur une partie de l'exploitation ou l'optimisation du parc de matériel à l'usage de 2 exploitations. Possibilité logement sur place. Contacter Mme Lespagnol
✆ 06 88 12 72 11
et envoyer votre CV à
agalespagnol@wanadoo.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10/2025 au 23/10/2025 + du 17/12/2025 au 03/01/2026. Durée : 48 heures par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

69 - Recherche tractoriste vendanges, expérience indispensable, bonne disponibilité et adaptabilité. Rémunération intéressante, nourri logé. Début vers le 10/09 pour 2 semaines environ.
✆ 06 13 20 76 31 HR

Stage

71 - Fils d'agriculteur motivé, cherche maître d'apprentissage dans les départements : 71 - 69 - 42 - 01 .
✆ 06 32 61 54 37

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Divers

71 - 63e Concours National du Mouton Charollais, 31 juillet et 01 août. Concours le jeudi après-midi et vendredi matin. Vente de béliers de station le vendredi après-midi. Nombreuses ventes en case, près de 800 animaux exposés (attention pas de sortie d'animaux le jeudi). Organisé par l'OS Mouton Charollais. Nouveauté le vendredi 1er août : exposition/vente de taureaux avec la Société d'Agriculture de Charolles. Hall d'expositions, 71 120 Charolles. Rens. : osmoutoncharollais@gmail.com ou www.mouton-charollais.com
✆ 03 85 24 00 18
ou 06 62 27 39 26

Mariage

70 - Jeune homme 40 ans agriculteur mobile recherche pour rompre solitude dame d'âge indifférent française du milieu rural agricole.
✆ 06 65 41 39 38

69 - Femme africaine 49 ans, gentille, douce, honnête, valeurs humaines cherche un homme de 50 à 65 ans pour une relation durable. Pas sérieux s'abstenir. (2801)
✆ 06 68 53 96 53

Suivez-nous sur notre page Facebook

Animaux

Bovin

69 - Elevage inscrit HBL vends taureau adulte T Bonne origine, docile , vêlages faciles et jeunes mâles reproducteurs T bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Élev. char. HBC vend vaches et génisses pleines, vêlage sept., oct., nov. le tout IA depuis plusieurs générations cse surnombre
✆ 06 20 76 65 65
ou 06 75 46 74 38

89 - Elevage charolais HBC, vend 50 mâles repro prêts à saillir, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (2602)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

VENTE DE CHEPTEL
CAUSE CESSATION
46 VACHES SUITÉES CHAROLAISES
VENTE AU CADRAN
à la suite du marché traditionnel
(fin de matinée)
JEUDI 22 JUILLET 2025
à Moulins-Engilbert (58290)
cautions bancaires obligatoires
Enregistrement acheteurs à l'avance conseillés
SICAFOME :
03 86 84 28 75 - 06 48 17 03 17

Ovin

38 - Vends brebis et agneaux.
✆ 07 84 41 13 73

71 - Vends brebis Thônes et Marthod. Plus d'info. par téléphone.
✆ 06 50 41 48 92

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

69 - Vends 1 femelle Berger Allemand pure race 3 mois non LOF mère 250268731568372 n° Siret 39088088800016.
✆ 06 38 48 43 90

Gibier

18 - Département du Loiret - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison. Documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

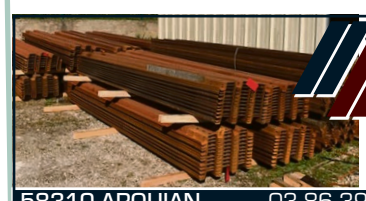


Regardez-nous sur YouTube

Suivez-nos publications sur Instagram

PLUS D'INFOS SUR

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
GLISSIÈRES D'AUTOROUTE BRUT
Longueur : 4,3 m - Prix : 25 € pièce
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GEOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne **Abonnement**
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

MAISON PINOT NOAR
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 500 euros
Siège social : 53 rue Felix Tisserand
21700 NUITS ST GEORGES
917 530 800 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 janvier 2025, il résulte que Monsieur Vincent, Michel, Claude LECOURT, demeurant au 14, Rue d'Issy, 92170 VANVES, et Monsieur Julien, Yves MUNIER, demeurant au 54, Rue des Coteaux, 54600 VILLERS LES NANCY, ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux, en remplacement de Monsieur Frédéric HENRY décédé en date du 6 juillet 2024.
POUR AVIS, le Président

AL25019160

TRANSFORMATION

CONSULT RH
SAS au capital de 1000 €
Siège social : 4 rue jean-baptiste baudin
21000 Dijon
813 199 361 RCS de Dijon

Par une décision en date du 01/07/2025, l'associée unique a décidé de transformer la société en EURL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/07/2025, et a nommé gérante Mme Laure TROUILLOUD, demeurant 6 rue du Midi 21000 Dijon.
Modification du RCS de Dijon

AL25019326

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PHRONESIS
Société civile
Au capital de 1 392 000 €
Siège social :
34 rue des Champs Seigneurs
71600 PARAY-LE-MONIAL
979 168 812 R.C.S. Mâcon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2025, il a été décidé de transférer le siège social du 34 Rue des Champs Seigneurs 71600 PARAY LE MONIALau 37 Route de Dijon - Cidex 14 21550 LADOIX-SERRIGNY à compter du 1er mai 2025 et de modifier l'article 4 des statuts.
Gérance : M. Matthieu CHEVALLIER et Mme Yolaine CHEVALLIER demeurant tous deux 37 Route de Dijon - Cidex 14 21550 LADOIX-SERRIGNY.
La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL25019415

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI NICOLLE -GAUTHIER
Société civile immobilière
au capital de 153 euros
Siège social : 37 Grande Rue
21910 BARGES
335 129 474 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15.01.2025 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé
de transférer le siège social du 37 Grande Rue, 21910 BARGES au 1, rue de la Corvée du Roi 21170 MONTOT Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25019475

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SNC LE CLOT
Société en nom collectif
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 place de l'Eglise
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
791 060 007 RCS DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25 juin 2025 à HAUTEVILLE LES DIJON, l'Assemblée Générale a agréé, suite à des cessions de parts sociales, Monsieur Matthieu FRANET, demeurant 4 Place de l'Eglise – 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, en qualité de nouvel associé, et l'a nommé co-gérant de la Société pour une durée illimitée.
Ces changements entraînent les modifications suivantes par rapport à l'avis antérieurement publié :
Gérance et Associés en nom :
Anciennes mentions :
M. Bertrand FRANET, demeurant 4 place de l'Eglise 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
M. Etienne FRANET, demeurant 4 rue du Bas de Velars 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
M. Anthony FRANET, demeurant 4 place de l'Eglise 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Nouvelles mentions :
M. Bertrand FRANET, demeurant 4 place de l'Eglise 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
M. Etienne FRANET, demeurant 4 rue du Bas de Velars 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
M. Anthony FRANET, demeurant 4 place de l'Eglise 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
M. Matthieu FRANET, demeurant 4 Place de l'Eglise 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Pour avis, La Gérance

AL25019488

DEMISSION DE GÉRANT

LES CHARDONS
Société civile immobilière
Au capital de 1.000,00 €
Siège social : 62 Grande Rue
21250 PAGNY-LA-VILLE
RCS DIJON 902 074 020

Suivant AGE du 26/05/2025 il a été constaté la démission du gérant M. Jonathan GOMEZ.
POUR AVIS
La gérance

AL25019493

MODIFICATION DU CAPITAL

BRL HOLDING
SARL au capital de 100 000 €
Siège social : Forêt Royale d'Arbuère
Ferme La Bussière
21640 GILLY-LES-CÎTEAUX
RCS DIJON 843 621 137

L'associée unique a décidé, le 7 juillet 2025, d'augmenter le capital de quarante mille euros (40 000 €) en numéraire, par création de quatre mille (4 000) parts sociales nouvelles de 10 € de nominal chacune, émise avec une prime d'émission de quarante euros (40 €) par part, soit au total cent soixante mille euros (160 000 €).
Les modifications des mentions publiées antérieurement sont les suivantes :
Article 7 – CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : 100 000 € divisé en 10 000 parts de 10 € de nominal chacune
Nouvelle mention : 140 000 € divisé en 14 000 parts de 10 € de nominal chacune
Pour avis,
La Gérante.

AL25019499



MODIFICATIONS MULTIPLES

LES BRASSAGES DU MEIX
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 B RUE DES ALLEUX
21490 ST JULIEN
921 840 252 RCS DIJON

Aux termes de délibérations en date du 4 juillet 2025, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérants Monsieur Yannis MAIRET, demeurant 19 rue des Alleux 21 490 SAINT JULIEN et Monsieur Christophe MAIRET, demeurant 6 A rue des Alleux 21 490 SAINT JULIEN, pour une durée illimitée à compter du même jour.
La collectivité des associés a également décidé d'étendre l'objet de la société à l'exercice d'une activité agricole au sens de l'article L311-1 du Code rural et de la Pêche maritime, à compter de la même date.
Pour avis,
La Gérance.

AL25019507

// DIVERS



AVIS

Appel à Candidatures du 11/07/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Grosbois-en-Montagne – Aubigny-les-Sombernon :
Libre – terres, landes et pâtures
Grosbois-en-Montagne : 8 ha 48 a 00 ca 'SUR VERNET' : A-0196 - 'LES ARAUX' : B-0137—0141 - 'DEVANT LE TILLEUL' : B-0024—0025—0026—0027—0028 - 'SUR LA ROLLEE' : B-0210—0373 - 'LES COMBOTTES' : B-0133 - 'CUL DE FARPON' : D-0089 - 'LES POSERY' : D-0157—0158—0179 - 'CURTILS VACHERS' : F-0053—0057
Urbanisme : Znc de la carte communale
Aubigny-lès-Sombernon : 53 a 60 ca 'LE CUL DE VAU' : AH-0079 – Urbanisme : RNU
Bligny-lès-Beaune : Loué – Objectif : maintien du fermier en place - Bâtiments d'exploitation viticole, avec local à vendangeurs et dépendances - Urbanisme : Zone U du PLU - 9 a 76 ca '0052 GR GRANDE RUE DE CURTIL' : D-1437—1438 - 'HAMEAU DE CURTIL' : D-0930—0931
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/08/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019491

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM CABINET DES SOURCES
en liquidation au capital de 10 euros
Siège social et de liquidation :
43 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
21400 CHATILLON SUR SEINE
798 822 607 RCS DIJON

L'AGO du 31/12/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Paul NORIS, demeurant 3 Rue du Docteur Regnault – 21400 CHATILLON SUR SEINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019420

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Société Civile Immobilière A.G.B.
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 300 euros
Siège social : 13 rue Gustave Eiffel
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 13 rue Gustave Eiffel
21200 BEAUNE
503 046 294 RCS BEAUNE

L'Assemblée Générale réunie le 5 juin 2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Monsieur Joël BERTRAND, demeurant 56 rue de Bourgogne 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BEAUNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019427

Suivant décision en date du 18/06/2025, l'Associé Unique de la société WORLD AERO SKY SASU au capital de 1 000 euros, Siège social : 8 Rue des 3 Ponts 21370 VELARS-SUR-OUCHE, RCS DIJON 832 162 713 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Luc HERBINIERE, demeurant 8 Rue des 3 Ponts 21370 VELARS-SUR-OUCHE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 8 Rue des 3 Ponts 21370 VELARS-SUR-OUCHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur

AL25019464

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

D.P.C. (DEPANNAGE PLOMBERIE CHAUFFAGE)
RCS NEVERS 448 981 423
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
19 Rue de Livry
58240 SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER

Aux termes d'une délibération en date du 02/07/2025, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean-Michel PROST de démissionner de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 30/06/2025 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Stéphane ALLUCHON, demeurant 54 Rue du Faubourg de Moulins 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 30/06/2025. Pour avis. La Gérance.

AL25019412

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MORVAN BOURGOGNE
SAS au capital de 1000 €
Siège social :
le cerizot 58230 Alligny-en-Morvan
810 881 615 RCS de Nevers

Le 01/04/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 3 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 21210 Saulieu, à compter du 01/04/2025.
Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL25019426

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité des associés en date du 8/4/2025, Les associés de la SCI DU MOULIN DU CHAUMONT, au capital de 1.200 euros dont le siège social est à COURCELLES (58210) CHIVRES, identifiée au SIREN sous le n° 501 167 183 et immatriculée au RCS de NEVERS,
Ont nommé comme co-gérant de cette société : Mme Jacqueline GUEUDRE, veuve de Mr BLOND Emile, demeurant à PARIS (75013)170 rue Nationale, sans limitation de durée, en remplacement de Mr BLOND Emile, décédé le 25/8/2018.
En conséquence, ladite société sera à compter du décès de Mr BLOND Emile, gérée par Mr Philippe GILLES, dt à COURCELLES(58210) «Chivres» (déjà co-gérant de la société) et par Mme BLOND Jacqueline ci-dessus nommée.
L'article des statuts est modifié en conséquence.
POUR AVIS
Le Gérant.

AL25019455

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JOSSELIN AUTO
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 41, route de Busserolles
58180 MARZY
813 282 670 RCS NEVERS

Par décision du 08.07.2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social :
Ancienne mention : 41, route de Busserolles - 58180 MARZY
Nouvelle mention : 24, route de Tazières - 58180 MARZY
Pour avis.

AL25019457

MODIFICATIONS MULTIPLES

EURL MATHIEU RAISON GESTION FORESTIERE
EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 38 rue des Récollets
58500 CLAMECY
851 607 960 RCS NEVERS

Aux termes des décisions prises en date du 09/07/2025 par l'associé unique, Mathieu Raison, il est intervenu les modifications suivantes :
- Mise à jour de l'adresse de domiciliation de l'associé unique : M. Mathieu RAISON, 38 rue des Récollets, 58500 CLAMECY en remplacement de M. Mathieu RAISON, 24 grande Route, 58420 ASNAN à compter du 09/07/2025.
L'article préliminaire des statuts a été modifié en conséquence.
- Modification de l'objet social à compter du 09/07/2025 comme suit :
La société a pour objet la gestion de leur bois et propriétés forestières des propriétaires forestiers : gestion et aide administrative, études et conseils (estimation, documents de gestion durable, fiscalité forestière), vente de bois, mise en bois et suivi des travaux, travaux forestiers, diagnostics phytosanitaires et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
- Augmentation du capital social d'une somme de 99 000 € pour le porter de 1 000 € à 100 000 € par incorporation de réserves à compter du 09/07/2025.
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention de tout ce qui précède en sera faite au RCS de NEVERS.

AL25019477

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

AVERENCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 14 Route de Montmiens
58130 SAINT-MARTIN-D'HEUILLE
937 919 553 RCS NEVERS

Par décision du 09.07.2025, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de :
- maitrise d'œuvre.
Le reste sans changement.
Pour avis.

AL25019469

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING FERNANDES
Société civile Au capital de 200 000 €
Zone Industrielle,
2 Rue Denis Papin
58640 VARENNES-VAUZELLES
890.709.157 RCS NEVERS

La collectivité des associés, par décisions unanimes en date du 16/06/2025, a transféré le siège social au 22 Rue de Mailloles 66680 CANOHES à compter du même jour.
Mention sera faite au RCS de PERPIGNAN.

AL25019471

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LABO BEUVRON
Société Civile Immobilière
au capital social de 500 Euros
Siège social :
15 rue du Commandant Victor Guerreau
58420 BRINON SUR BEUVRON
904 932 571 RCS NEVERS

Par décision du 05.07.2025, les associés ont décidé : le transfert du siège social
Ancienne mention : 15 rue du Commandant Victor Guerreau - 58420 BRINON SUR BEUVRON
Nouvelle mention : 2 rue de Veaupoule - 58420 BRINON SUR BEUVRON
Pour avis.

AL25019484



Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision des associés en date du 11 juillet 2025, ont été constatées les modifications suivantes des statuts avec effet au 1er août 2025 de l'EARL GILLES CHOLLET, siège : POUILLY SUR LOIRE (58150), 6 ter rue Joseph Renaud « Le Bouchot» – RCS DE NEVERS n° 339278228
Gérant actuel : Monsieur Séverin CHOLLET demeurant à SAINT ANDELAIN (58150), 22, rue de la Croix aux Ormes, «Congy»
Nouveaux co-gérants : Monsieur Séverin CHOLLET demeurant à SAINT ANDELAIN (58150), 22, rue de la Croix aux Ormes, «Congy», et Madame Milène CHOLLET, épouse THEVENIN, demeurant à JALOGNES (18300), 4, route de Gardefort
Durée des fonctions : illimitée
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

AL25019506

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 04/07/2025 N° AL25019315 concernant la société **Transport ARTURO**
Il a lieu de lire : CAPITAL SOCIAL : 24 000 €
OBJET SOCIAL : Transport public routier de marchandises et loueur de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de tous tonnages.

AL25019497

Suivez-nous sur notre page Facebook

// DIVERS

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du code civil,
Article 1378-1 code de la procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 28 septembre 2011 Monsieur Marc AMBROISE a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET,notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié-Davy, le 18 avril2025 et d'un acte de notoriété du 16 mai 2025 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET,notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25019479

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 17 juillet 2023,
Monsieur Gérard AKHAL, né à 75014 PARIS, le 2 juillet 1957, demeurant 27 rue des Rosiers 58700 PREMERY, célibataire, non pacsé, décédé à NEVERS (58000) le 19 janvier 2025, a institué plusieurs légataires universels.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Julie MICHELOT, notaire associé de la SELARL OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS 37 ter avenue du Maréchal Leclerc 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, N°CRPCEN : 58051, le 10 juillet 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.
Une copie authentique accompagnée d'une copie du testament a été adressée au Greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS le 11 juillet 2025.
Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Julie MICHELOT.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25019498

// DISSOLUTION-LIQUIDATION



NON DISSOLUTION

ATRIA
Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 euros
Siège social :
21 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE
58000 NEVERS
980 734 859 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 24/06/2025, l'AGE statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL25019370

SELARL «Philibert HERAUD, Notaire»
Notaire associé à VITTEAUX (21350)
Bureau Permanent à SAULIEU (21210)
Tél : 03.80.49.60.44

DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LOCAFAM
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1.524,49 €
Siège social à SAINT-BRISSON (Nièvre)
Rue Beugnon
Identifiée sous le numéro SIREN
430 372 359 RCS NEVERS (58000)

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 07 juillet 2025, la collectivité des associés a décidé ce qui suit :
- de la dissolution de la société « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LOCAFAM» avec effet du 07 juillet 2025 pour cause de dissolution anticipée et sa mise en liquidation amiable. Par suite, la gérance assumée par demeurant à a pris fin à la même date
- de confier les fonctions de liquidateur à compter de la même date au profit de Madame Patricia Isabelle ANDRE, demeurant 130, chemin des Etoules à SAINT-BRISSON (58230); les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, même à l'amiable, payer le passif, et répartir le solde disponible entre les associés proportionnellement à leurs droits respectifs lui ont été confiés
- la correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la société, à Madame Patricia Isabelle ANDRE, demeurant 130, chemin des Etoules à SAINT-BRISSON (58230)
- les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour insertion
Le notaire

AL25019465

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PROVIDENCE FARIDA
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.000 euros
Siège social : 23, chemin de la Grenouillère
58640 Varennes-Vauzelles
RCS Nevers 847 761 335

Par décisions en date du 30.06.2025 l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Mme Farida ROCHEL demeurant 23, chemin de la Grenouillère 58640 Varennes-Vauzelles, a été nommée Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 23, chemin de la Grenouillère 58640 Varennes-Vauzelles.
Pour avis.

AL25019478

SCI ISALYA
SCI en liquidation au capital de 2 000 €
Siège Social : 2, Chemin de la Rivière
58700 SICHAMPS
818 875 957 RCS NEVERS

DISSOLUTION

Aux termes d'un acte ssp du 30/06/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Isabelle GOMEZ dt à MOUSSY (58) – 1, rue des Bouillons a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à MOUSSY (58) – 1, rue des Bouillons. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019480

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ANTAGA
Forme sociale : SAS
Capital social : 5 000 €
Siège social : 3, rue Joseph Marie Jacquard – 58640 VARENNES VAUZELLES
Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations – Définition de la politique industrielle ou commerciale – Animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle – Assistance administrative, financière et commerciale
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : Mme Karin MYSKOWIAK dt à CUFFY (18) – 31, rue des Fourmis
Directeur Général : M. Franck MYSKOWIAK dt à CUFFY (18) – 31, rue des Fourmis
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL25019431

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée Ludivine LANGLOIS au capital de 10.000€, siège social à CLAMECY (58500) 14, route d'Armes, ayant pour objet le conseil et l'audit en communication digitale, en image de marque, en relations publiques, blog, le marketing, le marketing digital, le marketing sur les réseaux sociaux, le marketing de marque, la création de contenu ; la formation.
Le gérant est Mme Ludivine LANGLOIS, demeurant LES BELLEVILLE (73440) 310, Lac Blanc, Val-Thorens.
Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL25019481



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Emmanuel CLERGET, notaire à LA CHARITE/LOIRE (58400) date du 3 juillet 2025
Dénomination : LA CHAISE AUX DAMES.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens immobiliers.
Durée de la société : 99 ans année(s).
Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : soumise à agrément dans tous les cas
Siège social : 15 rue de la chaise aux dames, 58140 Lormes.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Co-gérant : Monsieur René Georges Joseph Marie VAN ZINNICQ BERGMANN, et Madame Anniek Laura PHEIFER, son épouse demeurant ensemble à AH HAARLEM (PAYS-BAS) Duvenvoordestraat 100
Pour avis.

AL25019503

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 15.07.2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination sociale : HOLDING ANQUETIL
Capital social : 744.000,00 euros
Siège social : 62, route de Nevers - 58180 MARZY
Objet : l'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou associations, français ou

ANNONCES LÉGALES

étrangers, créées ou à créer, et la réalisation de toutes opérations de toutes opérations d'administration et disposition de ses actifs, par tous moyens et notamment achat, vente, échange, portage, apport, fusion, scission; les prestations de services de toutes sortes pour ces filiales et participations, en ce y compris la constitution de toutes sûretés et garanties et, en règle générale, toutes activités entrant dans le cadre d'une société de portefeuille
Président : Romain ANQUETIL demeurant 62, route de Nevers 58180 MARZY
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : chaque action donne droit à une voix, quel que soit le nombre d'actions que l'associé possède
Clauses d'agrément :la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25019505

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PHARMACIE FLORENCE TRUCHOT
Société d'exercice libéral
A responsabilité limitée
Au capital de 250 000 euros
Siège social : 17 Bis Rue de la Gare
89140 PONT SUR YONNE
534 881 768 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2025, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 17 Bis Rue de la Gare 89140 PONT SUR YONNE au 1 Ruelle du Château 89140 PONT SUR YONNE, à compter du 01/07/2025, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts :
Ancienne mention : 17 Bis Rue de la Gare, 89140 PONT SUR YONNE
Nouvelle mention : 1 Ruelle du Château 89140 PONT SUR YONNE.
Pour avis, la Gérance

AL25019120

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA MANOEUVRERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 €
Siège social :
3, Place Lucien Gaubert
89130 MEZILLES
RCS Auxerre 794 054 619

Les associés réunis en AGE le 25/02/2025, ont décidé, à compter du même jour,d'étendre l'objet social aux activités de «location saisonnière de meublés de tourisme,gîtes et chambres d'hôtes avec fourniture de petit déjeuner».
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour avis.

AL25019416

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV COURTY
Société Civile d'Exploitation Viticole
Au capital de 81 450,00 €
Siège social : 9 voie Romaine
89230 MONTIGNY-LA-RESLE
408 613 719 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2025, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de 46 590 € le portant ainsi de 81 450 € à 34 860 €.
Pour avis, la gérance.

AL25019460

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL DU BUISSON
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 185 640,00 euros
Siège social : Le Buisson
89290 VENOY
322 307 091 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2025, il a été :
- décidé d'augmenter le capital d'une somme de 185 550 € pour le porter à 371 190 € par création de 12 370 parts sociales d'une valeur de 15,00 € chacune
- constaté la souscription, la libération des parts et en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par l'opération.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, la gérance.

AL25019461

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE FOURNILLON
SCEA au capital de 500 000,00 €
Siège social : 34 grande rue
89360 BERNOUIL
797 589 900 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 89 600,00 €, le portant à 589 600,00 €.
Pour avis, la gérance.

AL25019483

GFA DE BREUILLE
Groupement foncier agricole
Au capital de 265.599,27 €
Siège social : Cidex 315
89144 VARENNES
RCS AUXERRE 384.405.148

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 21 février 2025, la durée de la société a été portée à 99 ans et ont été nommés Co-Gérants, Monsieur Vincent POMMIER demeurant 71 Grande rue 89144 VARENNES et Madame Aline TUPINIER épouse GALLY, demeurant 7 Grande rue 89144 VARENNES.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL25019501

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE

Le Mardi 09 septembre 2025 à 11H00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation aux **VALLEES DE LA VANNE (VAREILLES) – (89320) 3 rue du Poncelot de 206 m², de 4 pièces,** avec un **local chaufferie** et un **Garage.**
Sur un terrain de 16 a 80 ca
Était LIBRE au 13/03/2024 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 83.600 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00562, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,**
Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou,
Tél. : 03 86 65 60 85.
AUCUNE VISITE ne sera organisée

AL25019511

// DIVERS

AVIS

VU les articles L.2243-1 à L.2243-4 du CGCT relatifs à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste.
Parcelle concernée : AD 196 située 4 Place du 14 juillet à Champlost, d'une contenance de 2a 42ca
Propriétaire identifiée : Mme ARNAUD Gaëlle
Cette parcelle présente un état manifeste d'abandon : végétation envahissante, bâtiment en ruine, encombrements divers, risques pour les habitations mitoyennes et la voie publique.
Les travaux nécessaires pour faire cesser cet état d'abandon comprennent notamment : débroussaillage, nettoyage, sécurisation des bâtiments, enlèvement de déchets et entretien régulier.
Le PV est affiché en Mairie et sur la parcelle concernée pour une durée de 3 mois. Il a été notifié aux propriétaires.
Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

AL25019428

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Auxerre - terre - 41 a 53 ca - 'LES CAILLOTTES SUD' : ZV – 0016 -zonage : zone A du PLUi.
Chailley - terres, bois taillis - 85 a 04 ca - 'LA VALLEE DE PIERRE MANIGA' : B – 0236 - 0238 - 'LES JARDINS A CAYAT' : B – 0426 – zonage : zone A du PLU.
Malay-le-Petit - terre - 27 a 10 ca - 'LA VALLEE GUILLAUME' : AH – 0187 – zonage : zone A du PLUi.
Nailly - bois taillis, terre - 2 ha 23 a 34 ca - 'LES SABLONS' : E - 0414 - 'CLOS DES RAGOTS' : YB – 0032 – zonage : zones A et N du PLUi.
Saint-Martin-du-Tertre - bois taillis, landes, terres - 14 ha 12 a 25 ca - 'LES CAVES' : A – 0248 - 0281 - 'BOIS DE LA PERRURE' : A – 0389 - 0392 - 'BOIS DES BERCEAUX' : A – 0346 - 0348 - 'LES SABLONS DE LA GRUE' : A – 0504 - 0514 - 'BOIS DU BUISSON' : A - 0300 - 'LES NACFES' : B - 0065 - 'LES GRANDS CHAMPS PLATS' : B – 0427 - 0788 - 'LES GRANDS CHAMPS' : B - 0029 - 'LA COTE ENVERSE' : D – 0146 - ZE – 0108 – 0109 – 0110 – 0111 – 0116 – 0117 - 0130 - 'LES LONGUES RAIES' : E - 0253 - 'LES FOURNEAUX' : E – 0027 – 0028 – 0033 – 0043 – 0843 ZE – 0008 ZK - 0079 - 'LA PEAU DU LOUP' : E - 0172 - 'LES HAUTS DES GLACIERS' : ZE - 0061 - 'BOIS DES BRULIS' : ZK – 0019 - 0020 - 'VERS LA CAVE' : ZK - 0037 - 'LES GRENIERS' : ZK – 0015 – zonage : zones A et N du PLUi.
Location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 3 ans de terres agricoles d'une surface de 9 ha 02 a 45 ca situées en zone An du PLUi à compter du 1er septembre 2025 sur les communes suivantes :
- Béon - 1 ha 04 a 21 ca -'LE THUROT' : ZD – 0177 – 0179 - 0197 – zonage: zone A du PLUi.
- Chamvres - 7 ha 98 a 24 ca - 'GRANDS MALADES' : ZH – 0033 – 0034 – 0035 – 0036 – 0037 – 0038 - 0150 - 'LE THUROT' : ZK – 0044 – 0046 - 0053 – zonage : zone A du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/08/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25019502

LAURE Virginie
Résidence Le Palais 1 Rue de l'Epée
89100 SENS
Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625-3 du Code de Commerce

CRÉANCES SALARIALES

Au titre de la procédure suivante :
AMARELLA 89 (L') SARLU 23/01/2024
Liquidation Judiciaire du 09/07/202432 AVENUE JEAN JAURES 89100 PARON
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 7 juillet 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25019414

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
SAINTE CROIX SCI
Liquidation Judiciaire du 12/04/20217 rue des Bertauches - 89140 MICHERY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Sens le 7 juillet 2025.La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25019430

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Art.1007 C.C, art. 1378-1 CPC, loi n°2016-1547 du 18/11/2016
Suivant testament olographe en date du 20 novembre 2004,
Monsieur Michel Raymond POISSON, célibataire, retraité, né à CHEROY (89690) le 27 juin 1934, demeurant alors à CHEROY (89690), 1 rue de la Grande Maison, décédé à CHEROY (89690) le 1er janvier 2025, de nationalité française,
a institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description du testament reçu par Maître Laurence PAGET, notaire à CHEROY (89690), 16 rue de la République, en date du 16 avril 2025. Aux termes d'un acte reçu par Maître Anne-Marie RENAUDIN, notaire à EGREVILLE (77620), en date du 7 juillet 2025 contenant contrôle de la saisine du légataire universel, il résulte de cet acte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Une copie authentique de ces deux actes a été adressée au greffe du Tribunal de Grande Instance de SENS.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession, (Maître Anne-Marie RENAUDIN, notaire à EGREVILLE (77620), 2 rue Georges Frébault, référence CRPCEN : 77043, tél : 01.64.45.59.50.), dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition de l'acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

AL25019485

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
SORANA CORP SARLU
Liquidation Judiciaire du 17/09/2024
40 Rue de la République - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 juillet 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Codede Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25019500

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

miques d'Auxerre du 09/07/2025 arrêtant le plan de cession totale de la SAS PACK SECURITE 2, Chemin des Ruelles 89380 Appoigny (surveillance, gardiennage) RCS AUXERRE 483.333.563 au profit de la SAS LE VIGILANT SECURITE PRIVEE (RCS BOBIGNY 919.664.904).

AL25019432

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 09/07/2025 arrêtant le plan de cession totale de la SAS PACK FACILITY MANAGEMENT 13 Bis, rue d'Egleny 89000 Auxerre (nettoyage) RCS AUXERRE 853.712.610) au profit de la SASU PLANETT' (RCS PARIS 813.550.613).

AL25019433

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif, avec désignation d'un mandataire ad hoc, de la liquidation judiciaire de la Sarl STE PRISMAN 41 rue de Paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 493144257. CIP 4664.

AL25019434

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS ATI AGENCEMENT ET TRAVAUX INDIVIDUALISES 40 route Nationale 89580 Gy L Eveque. RCS Auxerre 907691158. CIP 4654.

AL25019435

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS JLLCONSTRUCTIONS 6 Thornes Office Park Monkton Road WF27AN Wakefield ENGLAND. RCS Auxerre 890283542. CIP 4719.

AL25019436

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl DESTOCK APERO ET VIN 2 rue de Londres 89470 Monéteau. RCS Auxerre 887510469. CIP 4567.

AL25019437

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl TRAVAUX PUBLICS COUVERTURE DE BOURGOGNE (sigle T.P.C.B.) Z A rue de Plausse 89200 Avallon. RCS Auxerre 432509966. CIP 4424.

AL25019438

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl R2TOUCY 6 rue de la Liberté 89130 Dracy. RCS Auxerre 807414255. CIP 4384.

AL25019439

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS POTERIE NORMAND SN 10 bis Avenue de la Grosse Pierre 89350 Champignelles. RCS Auxerre 830796827. CIP 4532 .

AL25019440

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS GUSTO GIUSTO 69 rue de l'Hôpital 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 909677213. CIP 4859 .

AL25019441

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'EIRL YAN ADROUCHE 69B rue de Bourgogne 89000 Auxerre. RCS Auxerre 825380447. CIP 4860.

AL25019442

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl L'OPTICIEN PARISVUE 72 rue du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 450005574. CIP 4861.

AL25019444

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl EURL PASCAL GENIN 3 rue des Deux Cousins 89200 Avallon. RCS Auxerre 419806914. CIP 4864.

AL25019446

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl à associé unique LE SALON O'MAMORI 50 boulevard Lyautey 89000 Auxerre. RCS Auxerre 920349321. CIP 4865.

AL25019447

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl AES 10 hameau Villarnoux 89630 Bussières. RCS Auxerre 498401215. CIP 4866.

AL25019448

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS A.E.L 5 Rue de la Charrière 89160 Stigny. RCS Auxerre 753114750. CIP 4832.

AL25019449

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sarl à associé unique AC RESTAURATION Centre Commercial Géant Casino, avenue Haussmann 89000 Auxerre (Sandwicherie). SIREN 897500765. CIP 4926. Date de cessation des paiements : 07/01/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019450

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Jérôme Lucien FIALAIX, entrepreneur individuel - 3 rue de l'Horloge 89000 Auxerre (civette, tabac). SIREN 910644632. CIP 4928. Date de cessation des paiements : 01/01/2025. Administrateur judiciaire : la SELARLAJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019451

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Madame Karine MOUCHOUX, entrepreneur individuel - 2 avenue de la Gare 89160 Lézinnes (tabac presse). SIREN 499250702. CIP 4927. Date de cessation des paiements : 31/05/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019452

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'ÉPINAL

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Épinal du 08/07/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique SVENSSON WIRE AND CABLE PACKAGING SARL 9002, Chemin de Saunière 89600 Saint Florentin (fabrication de bobines) RCS EPINAL 483.333.563, date de cessation des paiements : 01/06/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SCP Benoit Najean 7, quartier de la Magdeleine - 88000 Epinal, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019492

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

VAND
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 Quai de la Marine
89000 AUXERRE
980 615 124 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision unanime en date du 07/07/2025, la collectivité des associés de la société VAND, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente

AL25019459

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ALLIANCE DE LA TECHNIQUE ET DU SPORT
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 6 Route du Poirier Vert
Les Chandeliers, 89320 CERISIERS
344 561 733 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 20 JUIN 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 JUIN 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Denis PIART, demeurant Les Chandeliers – 89320 CERISIERS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 6 Route du Poirier Vert – Les Chandeliers – 89320 CERISIERS.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25019495

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BT PLOMBERIE
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 18 rue Pasteur
89100 PARON
Siège de liquidation : 18 rue Pasteur
89100 PARON
843 546 177 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 05/11/2024 au siège social, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport de la liquidatrice, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Sylvie THIEBAUT, demeurant 3 rue Hérard, 89100 SENS, de son mandat de liquidatrice, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
La Liquidatrice

AL25019504

// CONSTITUTION

Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 7 juillet 2025, à AVALLON.
Dénomination : LOCH1.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : La société a pour objet- L'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous ou biens ou droits immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés ; exceptionnellement la vente des immeubles appartenant à la société,- La prise de participation dans toutes les sociétés immobilières, - L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisses, avec ou sans garanties hypothécaires, destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres, à faire dans les immeubles de la société,- Éventuellement, le cautionnement au profit de ses associés,- Et, généralement, toutes les opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 000 euros
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Siège social : 18 rue des Prés, 89200 AVALLON.
Gérant : Monsieur Dan BINDER, demeurant 43 rue de Boulainvilliers, 75016 PARIS 16EME ARRONDISSEMENT.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis.
La Notaire.

AL25019429

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/06/2025 il a été constitué une SCI dénommée :
SCI DTRL
Sigle : DTRL Siège social : 53 Route de Noé 89510 VÉRON
Capital : 1000 €
Objet social : acquisition et gestion de biens et droits immobiliers
Gérance : Mme TIMBERT Florence demeurant 53 Route de Noé 89510 VÉRON
Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL25019468

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2025, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : EARL DU MOULIN.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 7 500 €.
Siège social : 17 rue Rougemont - 89160 CHASSIGNELLES.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire : 7 500 €.
Gérants : M. Arnaud QUANTIN demeurant 17 rue Rougemont - 89160 CHASSIGNELLES.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, la gérance.

AL25019473

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENOUSE (Yonne), du 9 juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI VIDUBAT
Siège social : 21 Rue de Pontigny - 89230 VENOUSE
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Co-gérance : Monsieur Romain DUBESSET demeurant 21 Route de Pontigny – 89230 VENOUSE et Monsieur Nicolas VIGNOLLES demeurant 14 rue du Bas des Bréandes – 89000 PERRIGNY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL25019474

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ÉQUIPEMENT

// VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Ce designer rhabille les métiers agricoles

Jean-Baptiste Martin, designer indépendant, est en résidence jusqu'au 11 juillet dans une ferme drômoise pour concevoir des prototypes de vêtements dédiés aux métiers agricoles.

Installé depuis 2019 dans la Drôme, Jean-Baptiste Martin a multiplié les projets liés au design de vêtements techniques dédiés notamment aux activités sportives. Toutefois, après plusieurs échanges sur le marché avec des agriculteurs, l'idée de « travailler sur des choses utiles pour un métier essentiel », a fait son chemin. Pour la deuxième année consécutive, le créateur s'est lancé dans un projet de vêtements dédiés et conçus pour les métiers agricoles. Le trentenaire a donc rejoint la ferme des Volonteux, à Beaumont-lès-Valence, début mai pour une résidence jusqu'au 11 juillet. Il a nommé son projet « Workwear Design Lab », un laboratoire de design sur le vêtement de travail. Objectif : créer trois ensembles, un pour les arboriculteurs, un pour les maraîchers et un pour les boulangers.



ME/AD26

Cette démarche impose certaines contraintes de conception.

Local et artisanal

Avant d'arriver dans la Drôme, le designer vivait en Bretagne. Le gros de son expérience dans le secteur textile, il l'a acquise durant plusieurs années dans l'agence de mode Grand studio, basée à Zurich en Suisse, spécialisée dans les vêtements de sport. Depuis son installation dans la Drôme, le trentenaire enseigne le design de mode au lycée André Argouges à Grenoble. En parallèle, il travaille aussi avec la métropole de Lyon et des collégiens sur un projet d'initiation au design et à la transformation d'uniformes d'agents de la collectivité pour créer des vêtements appropriés à la mobilité douce. C'est donc en parallèle de ces activités que Jean-Baptiste Martin a monté son projet de recherche personnel. *« J'ai constaté que dans certains milieux professionnels, les vêtements spécialisés étaient conçus en série, de manière industrielle, à l'autre bout du monde, avec des matières parfois assez chimiques, rapporte le designer. L'idée serait de proposer des vêtements professionnels conçus de manière plus artisanale et adaptés aux différentes activités »*. Après s'être renseigné sur la tenue des maraîchers, le Breton a observé que *« peu de vêtements étaient bien adaptés. Souvent, ils mixent des habits sportifs et de chantier. Il existe des marques dédiées mais elles proposent des vêtements assez chers ou de production lointaine. J'ai souhaité apporter une alternative »*. Les prototypes que le designer s'apprête à réaliser se composeront de matières principalement issues de la récupération. Une partie vient de la Vieille usine à Romans-sur-Isère, véritable « caverne d'Ali-Baba ». *« On y déniche des matériaux plus techniques comme le Gore-Tex qui possède des membranes imperméables et transpirantes ou des élastiques pour la liberté de mouvements »*, précise le passionné. Pour coller avec sa démarche artisanale, Jean-Baptiste Martin souhaite partir d'une base de matériaux plus naturels et locaux tels que le chanvre, le lin ou encore le coton.

Des vêtements adaptés

Avec cette résidence, le designer n'en est pas à son coup d'essai. En 2024, il avait collaboré avec un maraîcher drômois pour concevoir une veste adaptée au métier. *« C'était un vêtement modulable. L'agriculteur m'avait indiqué que lors de la récolte des courgettes, les avant-bras pouvaient s'irriter. J'ai donc conçu des gants longs zippés aux manches et qui pouvaient s'enlever facilement »*, détaille le créateur. Des retours nécessaires au professionnel qui compte sur les Volonteux pour approfondir son travail de création. *« Nous achetons parfois des vêtements spécialisés mais ils viennent de pays lointains. C'est sûr que ça serait bien d'avoir plus de local ou que nous puissions recycler ce que nous avons plutôt que d'acheter du neuf. Nous avons toujours travaillé comme ça, nous nous habituons aux petits inconforts, par exemple lorsque nous sommes en short avec les genoux par terre… Même si nous savons que tous ces petits détails contribuent à la fatigue générale. Avoir plus de confort au travail, c'est forcément un plus »*, témoigne Sylvain Berry, maraîcher à la ferme.



JB Martin

En 2024, le designer avait collaboré avec un maraîcher drômois pour concevoir une veste adaptée au métier.

Conception collaborative

La veste prototype créée l'année dernière avait été exposée durant la Design Week de Valence en septembre. *« J'ai eu de supers retours, notamment de viticulteurs qui étaient intéressés par la démarche »*, se rappelle Jean-Baptiste Martin. Ainsi, il a mûri son projet et, à travers la résidence au sein des Volonteux, souhaite faire évoluer son premier prototype, qu'il souhaite partager sur internet afin que les agriculteurs puissent concevoir eux-mêmes leurs outils. *« C'est une manière de proposer un autre mode de distribution et une alternative aux grosses entreprises »*, estime le designer. Ce dernier veut se rapprocher de la culture fab lab, ces tiers-lieux de fabrication coopératifs. *« Je souhaite co-créer les prototypes avec les agriculteurs et les différents métiers avec des échanges et des tests. La finalité n'est pas de produire en série ou de commercialiser mais plutôt de partager mes patronages au plus grand nombre »*, déclare le créateur. Cette démarche impose certaines contraintes de conception : des outils simples et accessibles (machine à coudre, surjeteuse, machine à pression et découpe laser) et des matières faciles à trouver localement. Jean-Baptiste Martin utilise un logiciel 3D pour transformer son patronage en modélisation 3D. Cela permet d'adapter le vêtement aux morphologies et d'intégrer des accessoires et des détails. Au-delà de l'objectif de concevoir trois panoplies adaptées aux métiers, le professionnel anime des ateliers ouverts au public à la ferme. Ainsi, le 25 juin, les participants devaient créer un chapeau de maraîchage de style saharien pour couvrir la nuque. À la fin de sa résidence, le designer pourrait de nouveau exposer son travail lors de la Design week à Valence ou même proposer des collaborations avec certaines marques spécialisées.

M. E.

Un marché en croissance soutenue

Le marché mondial des vêtements de travail pour le secteur agricole était évalué à 12,5 milliards de dollars en 2023 et devrait atteindre 18,8 milliards d'ici 2031, avec un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 4,9 % entre 2024 et 2031. En France, le marché des vêtements de travail pour l'agriculture connaît une croissance soutenue, bien que le chiffre d'affaires ait diminué de 3,2 % en 2024, après une augmentation de 8,2 % en 2023. Ce marché devrait continuer à croître, soutenu par des réglementations de sécurité de plus en plus strictes, une prise de conscience accrue de l'importance de la sécurité au travail et une demande croissante pour des produits durables et technologiquement avancés. Les produits les plus populaires sont les combinaisons agricoles, les vêtements grand froid ainsi que les équipements de protection individuelle (EPI). Les consommateurs privilégient de plus en plus les vêtements fabriqués à partir de matériaux respectueux de l'environnement, tels que le coton biologique et le polyester recyclé. L'intégration de technologies avancées (comme les tissus respirants et résistants aux intempéries) améliore le confort et la sécurité des travailleurs agricoles. À noter, la demande pour des vêtements de travail personnalisés, adaptés aux besoins spécifiques des agriculteurs, progresse.

// MACHINISME

Les Ets De Bruin reprennent Ouanne Agri



Les Ets De Bruin ont repris les actifs de Ouanne Agri au 1er juillet.

Les Ets De Bruin, concessionnaires Fendt à Cerisiers (89) viennent de reprendre l'entreprise Ouanne Agri, située à Ouanne (89). La société Ouanne Agri avait été placée en redressement judiciaire le 5 mai dernier. Le jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre a retenu l'offre présentée par Ets de Bruin et rendu un jugement de cession le 25 juin avec une entrée en jouissance au 1er juillet.

Les Ets De Bruin, dirigés par Olivier Dubreuilh, reprennent ainsi les 7 salariés (3 techniciens, un apprenti, un magasinier, un commercial et un poste administratif) et les stocks magasin et les matériels neuf et occasion. L'activité de réparation et vente se poursuit dans les locaux historiques situés sur les hauteurs de Ouanne.

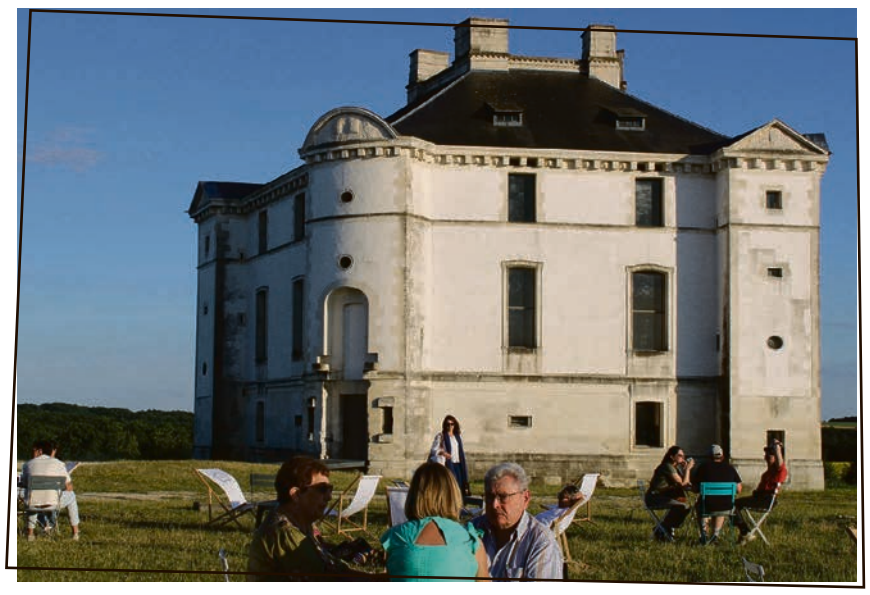
Cette reprise constitue le 5e site de la concession, déjà présente à Cerisiers, Charny, Chateauneuf Val de Bargis et récemment Saint Gondon dans le Loiret. Afin de renforcer l'équipe de Ouanne, Olivier Dubreuilh prévoit l'embauche prochaine d'un deuxième commercial sur ce secteur.

LOISIRS

// CHÂTEAU DE MAULNES

Déguster local au coucher du soleil

Vendredi 11 juillet, Anne de Bonnaventure a accueilli des amateurs de gastronomie locale, au sein du Château de Maulnes.



Les « couchers de soleil du vendredi » au château de Maulnes, ce vendredi 11 juillet.

Déguster des produits locaux tout en profitant du coucher du soleil, ça vous tente ? C'est ce que propose Anne de Bonnaventure, directrice du Château de Maulnes, tout au long de l'été. *« C'est la seconde fois que nous réalisons cet événement. L'objectif est d'inviter des producteurs locaux à faire connaître leurs produits au sein de notre clientèle. La plupart du temps, ce sont des locaux, mais vu que nous sommes en saison estivale, nous avons également la chance d'avoir des touristes à nos tables »*, confie la directrice du Château de Maulnes, avant de rejoindre les deux invités : Le Borvo et la Chablisienne. *« Les gens aiment le cadre de Maulnes, c'est le rendez-vous de l'été »*, confie Jules Fayadat, responsable commercial de la Chablisienne. Arrivé de Paris, il prépare son stand avec les tendances de l'été. *« Pour ce soir, je propose aux visiteurs du rosé et du petit chablis. Je sais que les gens apprécient ça »*, ajoute-t-il. Reconnue dans tout le département, la Chablisienne trouve un intérêt particulier à être présente aux Couchers du soleil de Maulnes. *« C'est le point de rendez-vous entre la Côte d'Or et la Nièvre »*, constate Jules Fayadat, aux côtés de son collègue Félix Vaures. *« On travaille ensemble depuis deux éditions, c'est toujours un plaisir de venir. Avec Félix, on partage des valeurs communes, notamment en ce qui concerne la qualité des produits, la longévité d'entreprise, l'artisanat et service apporté à la personne. Nous, on appelle ça, la soirée apéritif coucher de soleil »*, sourit Jules Fayadat.

« Faire rayonner le terroir local »

Félix Vaures, quant à lui, découpe les tranches de saumon avant d'aller les servir sur place. *« Le Borvo, c'est une structure qui réalise de la transformation, on fait notamment du salage et du fumage. Le saumon vient de Norvège, d'Écosse et d'Irlande. Je sais que le saumon de Norvège peut être contesté, mais nous faisons attention à ne choisir que du saumon de bonne qualité. Pour s'en assurer, les saumons que nous prenons ont fait 22 mois d'élevage »*, spécifie-t-il. Le Borvo profite également du lieu pour aller chercher une clientèle qu'il n'a pas l'habitude de côtoyer, l'objectif est donc de *« se rapprocher d'un autre terroir »*. Pendant que Félix Vaures et Jules Fayadat préparent les mets, les visiteurs, eux, en profitent pour se détendre sur les transats. *« Quoi de mieux que ce cadre pour déguster des mets et découvrir des producteurs locaux »*, manifeste Thierry aux côtés de ses proches. Un peu plus loin, Hanoïe et ses amis s'installent sur des chaises face au château. *« Il y a une très bonne ambiance. Après une bonne semaine de travail, venir se détendre, dans un cadre calme et apaisant, c'est vraiment ce qu'il me fallait »*, confesse-t-elle. Ange et Hélène, viennent quant à eux en terres icaunaises pour s'évader avec leur fille. *« Mes parents habitent à Tonnerre, alors on en a profité pour venir un peu. Ça change de paris, on a l'impression d'être en pleine nature, avec un panorama impressionnant face à nous. Les enfants peuvent jouer tranquillement à côté en toute sécurité. On ne connaissait pas les deux producteurs, mais on a apprécié. Les deux produits se marient très bien »*, concluent-ils, en trinquant à leurs vacances.

Charlotte Sauvignac

Les prochains rendez-vous

- Vendredi 18 juillet - dès 19 heures : La Coque d'Or & Domaine La Perrière. Concert de Newblood
- Vendredi 25 juillet - dès 19 heures : La Coque d'Or (Gougères) & Domaine des Quatre Chemins
- Vendredi 8 août : Nuit des étoiles filantes - entrée payante. La Coque d'Or & Domaine Romain Bonnet
- Vendredi 15 août - dès 19 heures : La Coque d'Or & Domaine des Quatre Saisons
- Vendredi 15 août - dès 19 heures : La Coque d'Or & Domaine Marsoif
- Vendredi 29 août - dès 19 heures : Produits locaux & Vins du Tonnerrois

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Samedi 19 juillet

// Randonnée des Maranges

Dans le cadre du dixième anniversaire du classement des Climats de Bourgogne à l'Unesco, participez à la randonnée des Maranges, d'une durée de 2 h 30. Explorez les secrets de ce vignoble qui accueillera la prochaine édition de la Saint-Vincent tournante, en janvier 2026. Découvrez les paysages avec les éclairages de Françoise Vannier, géologue. La journée prendra fin sur une dégustation de Premiers crus et cuvées de la Saint-Vincent tournante, autour d'un pique-nique convivial. Départ de la randonnée à 10 heures dans le village de Sampigny-lès-Maranges.

Sur réservation jusqu'au 12 juillet : randomaranges@gmail.com

• Samedi 27 septembre

// Le pique-nique fermier de Dijon repoussé à septembre

Il devait se tenir le samedi 14 juin sur la place de La République à Dijon mais le pique-nique fermier organisé par l'association Bienvenue à la Ferme est finalement repoussé au samedi 27 septembre.

Nièvre

• à partir du 26 juillet

// Rendez-vous JA

Les JA des cantons Nivernais se mobilisent pour animer le territoire, voici les dates clés à retenir : le 26 juillet, concours de labour des JA de Luzy, à partir de 14 h à la Mazille (Lanty) ; le 2 août : concours de labour des JA Lormes (Comice) ; le 9 août : concours de labour des JA Châtillon en Bazois (Comice) et concours de labour des JA Tannay ; le 15 août : concours de labour des JA Château-Chinon et concours de labour des JA St Saulge ; le 23 août : concours de labour des JA Varzy/Clamecy et concours de labour des JA Donzy (Comice) ; le 30 août : Finale départementale de labour JA Nièvre/ JA Decize ; le 20 septembre : concours de labour JA Brinon.

• 19 juillet

// Deux châteaux nivernais

La Maison de la culture propose une immersion dans l'univers de Choderlos De Laclos au Château de Dumphlun (Billy-Chevannes) : le 19 juillet à 21 h 30 avec la représentation de Merteuil. Tarif : 18 € pour un week-end (vendredi + samedi).

Renseignements : https://maisonculture.fr/saison/la-vie-de-chateau

• jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisés.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

• 25 juillet et 8 août

// Visite de la ferme

Le 25 juillet et le 8 août, la ferme de Neuftables (Luthenay-Uxeloup) ouvre ses portes pour faire découvrir l'exploitation et la production avec dégustation de produits.

Tarif : 5 euros / adulte et 2,5 euros / enfant – 12 ans. Inscriptions : 03 86 37 21 25.

• 25 juillet et 8 août

// Apéro Biodiv'

Au sein des Bertranges, les Apéro Biodiv' proposent de découvrir les saveurs du territoires, et les producteurs. Le 25 juillet, à partir de 18 h 30, rendez-vous au bord de la Loire à la Marche ou le 8 août, à partir de 18 h 30 à la Fontaine de Vaux à Chaulgnes, pour échanger avec Christophe Vaurs (Domaine Vaurs), 5 euros de participation demandée pour participer et acquérir son verre à pied.

Programme complet des rencontres : https://www.lesbertranges.fr/index.php/home/environnement/atlas-de-la-biodiversite/apero-biodiv-2025/

Inscription obligatoire : 03 86 37 99 07.

• 26 et 27 juillet

// Salon chasse, pêche et nature

Saint-Honoré-les-Bains accueillera le 23e Salon chasse, pêche et nature en Bourgogne. Au programme : ball trap laser, spectacles équestres, concours de ferme sur sanglier, exposition de trophées de cerf, messe de Saint-Hubert, etc. un village d'exposants (produits locaux, équipements, animations) complétera le tout. Restauration possible sur place. Tarif : 5 euros / la journée, 7 euros / deux jours. Horaires : le 26 de 10 h à minuit et le 27 de 9 h 30 à 19 h.

Renseignements : contactadlc58@gmail.com

• 27 juillet

// Atelier « les plantes qui soignent »

Le Pavillon du milieu de Loire à Pouilly-sur-Loire propose un atelier pour apprendre à reconnaître les plantes pouvant soigner. Les participants pourront concevoir un baume au plantain durant l'événement. Tarif : 7 euros / enfant, 10 euros / adulte.

Inscription obligatoire : 03 86 39 54 54.

• à partir du 2 août

// Été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Les 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour). Le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire).

Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

• 14 août

// Marché nocturne

Un marché nocturne de producteurs et artisans est organisé le 14 août de 17 h à 23 h à Saint-Père. Restauration possible sur place.

Inscriptions pour les exposants et renseignements : gouly91800@gmail.com ou au 06 51 30 07 36.

• 6 septembre

// Festibière

Guérigny accueillera la 9e édition du Festibière le 6 septembre à partir de 17 h. Présence de brasseurs locaux, animations musicales ou encore dégustations seront au programme de cet événement.

Plus d'infos sur : https://www.festibiere.fr/

// PATRIMOINE VITICOLE

Les Climats de Bourgogne sous bonne garde

Le village viticole côte-d'orien de Puligny-Montrachet aura été le centre de gravité d'une année de célébration du classement des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco. Le 4 juillet, un ensemble de moments forts liés à cet anniversaire étaient organisés.



Les responsables viticoles qui ont symboliquement re-signé leur engagement en faveur des Climats (de gauche à droite) : Laurent Delaunay, président du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne, devenu récemment Comité Bourgogne, François Labet, co-président du BIVB, Thiébault Huber, président de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne, et Albéric Bichot.



La journée « Gardiens des Climats » s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités.

Apposer à nouveau sa signature sur le Pacte des Climats, inauguration d'un village des Gardiens des Climats, lancement de festivités… l'évènement Gardiens des Climats, organisé le 4 juillet dans le village viticole côte-d'orien de Puligny-Montrachet se voulait le sommet d'une année de célébration d'un anniversaire : les dix ans de l'obtention du classement des Climats de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'Unesco. Ce classement, peu de personnes, même dans notre région, ont véritablement conscience de ce qu'il implique en termes de préservation d'un patrimoine viticole et paysager multi-séculaire. L'expression « Gardiens des Climats » était donc la bonne pour qualifier un moment destiné à rappeler à tous les acteurs concernés : vignerons, élus locaux, l'engagement qui a été le leur en 2015 et qui reste plus que jamais d'actualité. La préservation des paysages, de l'histoire, des manières de faire du vin, tout cela est aujourd'hui inclus dans un cadre bien précis fixé par les critères de l'Unesco.



L'engagement autour des Climats de Bourgogne fédère aussi de nombreux mécènes.



Les artistes ont illustré, à leur manière, ce qui fait l'essence des Climats de Bourgogne.

JLB



Le village des vignerons de Puligny-Montrachet a très vite fait le plein

Michel Joly

Nouvelle signature symbolique

Le 4 juillet, dans le vaste chai du domaine Leflaive, à Puligny-Montrachet, tous les acteurs qui s'étaient mobilisés en 2015 pour obtenir ce classement ont symboliquement reposé leur signature sur un document, comme une manière de réaffirmer la force de leur implication. Hommage fut aussi rendu à Aubert de Villaine, véritable cheville ouvrière du classement des Climats et aujourd'hui président d'honneur de l'association des Climats de Bourgogne-Patrimoine mondial. C'est en présence d'Audrey Azoulay, directrice générale de l'Unesco et de François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, mais aussi président de Dijon Métropole, que cette réaffirmation symbolique de l'engagement pour les Climats s'est déroulée. *« Être sur la liste du patrimoine mondial,* précisait Gilles de Larouzière, actuel président de l'association des Climats, *n'est pas une consécration, c'est une responsabilité. Il faut protéger, valoriser et transmettre. »* Depuis dix ans, 259 projets de restauration ont été soutenus pour un total de 8 millions d'euros, dont plus de la moitié financée par l'association. On peut citer, pêle-mêle, le recensement et la cartographie des caves de Beaune ou encore la réalisation de monographies patrimoniales pour chacun des 40 villages viticoles situés dans la zone protégée.

Enjeux prioritaires

En 2026, la définition d'un plan d'actions pour les dix prochaines années va être réalisée. Les enjeux prioritaires sont les suivants :

- renforcer la protection environnementale et paysagère ;
- renforcer la protection et la mise en valeur de la zone « écrin » ;
- poursuivre le travail de transmission auprès des jeunes ;
- consolider la gouvernance de l'association des Climats ;
- parfaire la délimitation du site en y intégrant les abbayes de Saint-Vivant et de Cîteaux ;
- faire en sorte que l'ensemble des communes de la zone concernée se dotent d'un Plan local d'urbanisme.

Le « Pacte des Climats » ayant été clairement reformulé, les personnalités mais aussi le grand public, ont pu découvrir le parcours de la Quête des Climats : une balade jalonnée par une vingtaine d'artistes (comédiens ou musiciens) répartis dans les vignes, qui permettait de plonger dans l'âme de ces Climats en évoquant la géologie ou le patrimoine des vignes entourant Puligny-Montrachet. Le grand public a pu poursuivre cette belle soirée d'anniversaire en profitant du village vigneron réunissant 25 appellations (Côtes de Beaune, Côtes de Nuits et Hautes Côtes) avec les dégustations qui s'imposaient. C'était l'ouverture d'un moment gourmand et festif qui s'est prolongé dans la nuit avec un spectacle intitulé « La nuit des Gardiens », mêlant feu et lumières sur cinq scènes. Rendez-vous, désormais, en 2035, pour les vingt ans d'un classement décidément sous bonne garde…

Berty Robert